

L'ÉCOLE BOUSCULÉE PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

LES USAGES NUMÉRIQUES PROBLÉMATIQUES DES JEUNES A L'ÉCOLE



Julie Feron, Dominique Houssonloge et Laudine Lahaye

ETUDE UFAPEC
AOUT 2016 | 15.16/ET 2



Résumé

Dans les écoles, la question des nouvelles technologies et des usages numériques des jeunes notamment sur les réseaux sociaux fait débat, questionne à tous les niveaux et peut aussi inquiéter avec des répercussions dans les familles. Les acteurs du monde de l'enseignement, dont les parents et associations de parents, commencent à s'interroger et interpellent les pouvoirs publics quant à la manière d'agir face à la présence des nouvelles technologies à l'école. Dans ce contexte, il devenait nécessaire pour l'UFAPEC d'entreprendre un travail d'analyse pour comprendre comment l'école peut être bousculée par des usages toujours renouvelés et parfois inappropriés que font les jeunes des nouvelles technologies.

Mots-clés

Internet, réseaux sociaux, école, cadre scolaire, cyber harcèlement, usages problématiques numériques, usages inappropriés des TIC, vidéos à contenu sexuellement explicite (*revenge porn*), bagarre filmée, éducation aux nouveaux médias, éducation aux nouvelles technologies, les TIC et les jeunes, l'adolescence, l'école sanctuaire, le chahut à l'école, l'institution scolaire, ordre scolaire, CRACS, éducation critique des jeunes à Internet, Facebook, réseaux sociaux, caméras, les GSM, les smartphones, Messenger, Snapchat, Instagram, WhatsApp, extimité, intimité, identité numérique, professeur-webmaster, coordinateur numérique scolaire, photos dénudées (*sexting*), Circulaire informative relative aux usages des réseaux sociaux dans l'enseignement, alliance éducative, partenariat école-famille, éducation permanente au numérique,

Remerciements à Alice Pierard et Bernard Hubien pour leur précieuse relecture !

Illustration de couverture : © Contrastwerkstatt



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Sommaire

Introduction	5
Un peu de théorie pour comprendre la relation entre jeunesse et nouvelles technologies.....	7
Quelques données statistiques sur les TIC et les jeunes	7
Une nouvelle tranche d'âge : l'adolescence.....	9
Usages scolaires des nouvelles technologies	13
Le chahut à l'école : d'hier à aujourd'hui	14
Méthodologie de l'enquête de terrain	19
Qu'entendons-nous par « nouvelles technologies » ?	19
Quels usages prendre en considération ?	20
Le choix des écoles	20
Le choix des informateurs	22
Sur le terrain.....	23
Objectifs de l'éducation aux médias.....	24
La gestion à court terme ou gestion de crise	25
• Quelques exemples de prise en charge des usages problématiques des TIC..	25
• Les usages problématiques des réseaux sociaux par les professeurs	28
La gestion à long terme	31
• Ecole 1 : la fonction du professeur-webmaster.....	33
• Ecole 2 : journée de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux	34
• Ecole 3 : la cellule « Je surfe responsable ».....	35
• Ecole 4 : le poste de coordinatrice numérique.....	37
• La répartition des tâches de sensibilisation entre acteurs scolaires.....	38
• La répartition des tâches entre l'école et les partenaires extérieurs.....	41
• Le partage des rôles entre l'école et les parents.....	42
L'impact des usages inappropriés des TIC sur l'institution scolaire	45
Quelles compétences pour quelle vision de l'utilisateur responsable et conscient ?	48
Un phénomène nouveau ?	51



Pistes et conclusion..... 54

- Usages pédagogiques des TIC 54
- Poursuivre la recherche 55
- Cadre légal et formation des intervenants 56
- L'implication des parents 57
- L'éducation aux TIC à l'école 59

Bibliographie 61

Annexes 65

- Je surfe responsable..... 65
- Charte issue du projet "Je surfe responsable" 67



INTRODUCTION

Ces dernières années, l'UFAPEC a constaté une augmentation du nombre de demandes d'animation de la part de parents et d'associations de parents liées à la thématique du Net et notamment des dérives possibles sur les réseaux sociaux. Déjà en 2011, l'UFAPEC avait réuni des groupes de parents autour de la question, dans une recherche-action sur les usages du Net en famille : *Les enfants du Net et leurs parents*.¹ Il en était ressorti que le devoir d'autonomisation et d'éducation des jeunes à ce "nouvel" outil nous semblait primordial ainsi que l'éducation aux médias pour les parents comme pour les enseignants.

Dans les écoles, la question des nouvelles technologies et des usages numériques des jeunes, notamment sur les réseaux sociaux, fait débat, questionne à tous les niveaux et peut aussi inquiéter sans parler des effets dans la vie des familles, du groupe d'amis. C'est en fait une question qui interroge la société dans son ensemble. Les acteurs du monde de l'enseignement, dont les parents et associations de parents, commencent à s'interroger et interpellent les pouvoirs publics quant à la manière d'agir face à la présence des nouvelles technologies à l'école. Dans ce contexte, il devenait nécessaire pour l'UFAPEC d'entreprendre un travail d'analyse pour comprendre comment l'école peut être bousculée par des usages toujours renouvelés et parfois inappropriés que font les jeunes des nouvelles technologies.

Avec l'avènement d'Internet et des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans la vie quotidienne, les représentations et les comportements de chacun changent. Le rapport au savoir s'en trouve modifié, ce qui impacte fortement l'école et le monde éducatif en général. Si on peut s'intéresser au numérique en tant que moteur d'une mutation profonde de l'enseignement et de l'acquisition des savoirs et compétences; nous avons choisi de nous y intéresser ici en mettant de côté la vision pédagogique de cet outil.

Nous avons choisi de n'étudier que les usages problématiques et déviants afin de mettre l'accent sur les usages susceptibles de déstabiliser l'ordre scolaire. Nous avons qualifié ces usages comme "non-pédagogiques" pour refléter leur caractère imprévu et inapproprié dans le cadre scolaire. En étudiant les usages non-pédagogiques des nouvelles technologies, nous cherchons à identifier comment les frontières de l'institution sont traversées, bousculées, brouillées par ces types de sociabilité juvénile.

Nous nous intéresserons ici aux usages problématiques non-pédagogiques que les élèves font d'Internet et des nouvelles technologies à l'école via les réseaux sociaux. Il peut s'agir par exemple d'un élève filmant une bagarre dans la cour de récréation pour ensuite diffuser la vidéo et poursuivre le conflit sur les réseaux sociaux. Cela montre que, parfois, les usages que font les jeunes des réseaux sociaux peuvent troubler la vie

¹ Houssonloge D., *Les enfants du Net et leurs parents. Une recherche-action sur Internet en famille*, Etude UFAPEC n° 36.11, 2011.



de certains établissements scolaires en créant des tensions et des conflits entre les personnes et dans l'école.

Pour donner un aperçu le plus complet possible, cette étude envisage l'impact de supports tels que les caméras, les GSM, les smartphones, mais aussi l'influence d'Internet et des réseaux sociaux sur le quotidien des établissements de l'enseignement secondaire. Comment les écoles réagissent-elles quand les jeunes utilisent ces nouvelles technologies sans respecter les règles existantes (cyberharcèlement ; envoi de photos dénudées ; publier des commentaires dégradants sur l'établissement, un enseignant ou un camarade de classe ; filmer un professeur ou des élèves à leur insu, etc.) ? Comment le personnel des établissements se positionne-t-il par rapport à ces usages en marge des normes scolaires ?

Cette dernière interrogation est celle que nous avons choisie comme question de départ de notre recherche. Il semble qu'il n'existe pas encore, à l'heure actuelle, une enquête scientifique qui étudie ce phénomène dans une perspective globale. Cette étude représente donc une ébauche d'analyse, à la fois de l'impact des usages problématiques, de la façon dont ces usages sont traités dans les écoles et enfin à partir de leur vécu et expérience au sein de l'école, le point de vue des enseignants, directeurs et éducateurs. Précisons que nous avons également interrogé l'un ou l'autre responsable d'associations de parents pour le point de vue collectif de ce qui était fait dans l'école (et pas pour le vécu personnel en tant que parent d'élève dans l'école)

La première partie de l'étude présente la relation entre école, adolescence et nouvelles technologies d'un point de vue théorique, tandis que la seconde est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête de terrain effectuée auprès de quatre écoles secondaires. Nous terminerons en émettant une série de pistes basées sur les observations réalisées tout au long de l'étude.

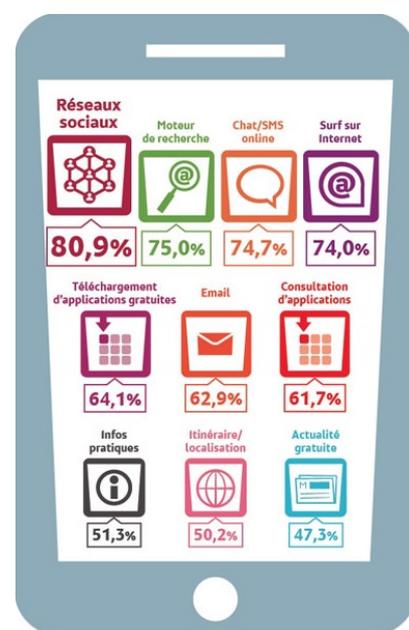
UN PEU DE THÉORIE POUR COMPRENDRE LA RELATION ENTRE JEUNESSE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Aujourd'hui plus que jamais, les écoles doivent avoir conscience que les élèves dont elles s'occupent sont avant tout des adolescents guidés par leurs propres préoccupations. Les ados n'ont pas toujours les envies et l'attitude que l'on attend d'un "bon élève". La présence des nouvelles technologies dans l'école offre de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles sources de distraction pour les élèves, par exemple en discutant via les réseaux sociaux ou en poursuivant par sms une dispute entamée dans la cour de récréation. Comment les écoles gèrent-elles et s'adaptent-elles au mode de vie des adolescents, fortement lié aux technologies numériques ? Que mettent-elles en place pour que la classe reste d'abord un lieu d'apprentissage ? Que représentent ces technologies pour nos adolescents ? Pourquoi en sont-ils si friands ? Que disent les chercheurs en sciences humaines sur cette relation entre jeunes et nouvelles technologies ?

Quelques données statistiques sur les TIC et les jeunes

Les chiffres attestent que les technologies de l'information et de la communication (TIC) remportent un engouement particulier auprès du jeune public. Différentes enquêtes font état de la diversité de leur emploi de la part de ce public.

"Le succès des téléphones mobiles est non moins impressionnant : si à 11-12 ans, 2 jeunes sur 3 possèdent un GSM, ils sont presque 9 sur 10 à en posséder un dès 15 ans"². Les résultats de l'enquête Web Observatoire (1^{er} trimestre 2014) menée par la société Médiamétrie en France montrent que le public des 15-24 ans est fortement attiré par les smartphones : 79,2% en sont équipés. Ce chiffre rattrape celui observé par Hugues Draelants en 2004 au niveau de la possession d'un GSM pour les plus de 15 ans. Dix ans plus tard, les jeunes sont donc toujours aussi férus des outils de communication dont ils suivent les évolutions au niveau de leur consommation. Que font-ils avec ces nouveaux téléphones intelligents ? Médiamétrie a repris les dix principaux usages des 15-24 ans sur smartphone pour aboutir à la figure ci-contre³.



² Draelants H., "Les usages juvéniles des technologies de la communication. De nouvelles façons d'être ensemble et de se socialiser". *L'observatoire*, n°43 (octobre), 2004, p. 65.

³ Source : <http://www.audiencelemag.com/index.php?article=70&rub=3>

L'utilisation des réseaux sociaux arrive en tête des usages effectués par les Français âgés de 15 à 24 ans : 80,9% d'entre eux utilisent leur téléphone en priorité pour accéder aux réseaux sociaux. Les jeunes se distinguent là de manière frappante de l'ensemble de la population des 15 ans et plus qui sont 55,4% à utiliser leur smartphone pour participer aux réseaux sociaux. La consultation d'un moteur de recherche, la messagerie instantanée et le surf en ligne récoltent quasiment le même pourcentage chez les 15-24 ans, contre 66,2% de l'ensemble de la population dans l'utilisation d'un moteur de recherche. De manière générale, les résultats de l'enquête montrent que le groupe des 15-24 ans français tend à se démarquer de l'ensemble de la population par rapport aux usages prioritaires effectués avec leur smartphone. La situation est analogue en Belgique.

Deux chercheuses en sciences de l'information et de la communication ont réalisé, en 2010, une étude sur les usages d'Internet auprès de 1.000 enfants et adolescents français, d'après un appel à projets de la Fondation pour l'Enfance⁴. Elles mettent en avant que les lycéens pratiquent généralement les onze activités suivantes : "L'écoute de musique, les discussions en ligne, le visionnage de vidéos, les recherches personnelles, les recherches scolaires, les mails, la consultation d'actualités, le téléchargement, la consultation de blogs de tiers, les jeux et les achats"⁵. Laurence Le Douarin et Hélène Delaunay-Téterel ont observé les mêmes données un an plus tard dans leur étude sur « le net scolaire à l'épreuve du temps libre des lycéens.»⁶

Entre 2010 et 2014, les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) ont mené une enquête sur les pratiques numériques des jeunes fréquentant les lycées professionnels et généraux, les Centres de Formation d'Apprentis et les lycées techniques⁷. Au total, 1677 réponses ont pu être analysées, par Sophie Jehel, agrégée en sciences économiques et sociales. L'âge minimal des participants est de 14 ans tandis que l'âge maximal n'est pas précisé mais l'on peut supposer qu'il va au moins, voire au-delà des 25 ans, car le contrat d'apprentissage doit débuter entre les 16 et 25 ans du jeune. Parmi les observations susceptibles de nous intéresser dans le cadre de cette étude, nous trouvons les données suivantes :

- Les trois premières activités préférées des jeunes sont le téléchargement et l'écoute de musique, la consultation des profils sur les réseaux sociaux et le téléchargement ou le visionnage de films ou séries en ligne ;
- "Les jeunes sont aussi producteurs de contenus. En plus des profils qu'ils alimentent sur les réseaux sociaux, en images et en "actualités", 25% ont créé un blog, 12% ont créé, seul ou avec d'autres, un site Internet"⁸;

⁴ Kredens E. et Fontar B., *Les jeunes et Internet : de quoi avons-nous peur ?* Fréquence écoles, document-synthèse de l'étude, 2010.

⁵ Idem.

⁶ Le Douarin L. et Delaunay-Téterel H., "Le « net scolaire » à l'épreuve du temps « libre » des lycéens", *Revue française de socio-économie*, n°8 (février), 2011, p. 110.

⁷ Jehel S., *Observatoire 2013-2014 des pratiques numériques des jeunes, Cemea Basse Normandie, Région Basse Normandie, Académie de Caen, Rapport final de l'enquête*, 2014.

⁸ Idem, p. 14.

- Au rang des problèmes rencontrés sur le Net, les enquêtés évoquent en priorité la publicité intempestive, les virus, le harcèlement, les menaces et les insultes ;
- 78% des jeunes consultent Internet au moins une fois par jour et 64% d'entre eux le font plusieurs fois par jour. Il est donc probable qu'au moins une de ces connexions ait lieu pendant que le jeune est à l'école...

Ces chiffres⁹ soulignent la prédominance des médias et des nouvelles technologies dans le quotidien des adolescents. Cédric Fluckiger confirme cette observation : "l'usage des TIC fait désormais partie intégrante de la culture juvénile, et [...] les nouvelles formes de communication interpersonnelle ou d'expression de soi sur le Web participent de la définition même de ce qu'est la culture juvénile actuelle."¹⁰



©pixabay.com

Pourtant, cette période dite de "l'adolescence" n'a pas toujours existé. Autrefois, les jeunes ne restaient pas aussi longtemps aux études, de sorte qu'ils devaient bien vite intégrer le monde du travail et par là-même, le monde des adultes. Quelles caractéristiques peut-on attribuer à la période de l'adolescence ? De quoi est-elle synonyme ?

Une nouvelle tranche d'âge : l'adolescence

Avec l'allongement de la scolarité obligatoire, une nouvelle "catégorie d'individus" a émergé, composée de jeunes sortis de l'enfance mais pas encore plongés dans le monde du travail. Cette catégorie regroupe les jeunes personnes, communément appelées "adolescents", issues de la tranche d'âge 12-18 ans, à savoir le public fréquentant les établissements scolaires de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.

En restant à l'école plus longtemps que leurs ancêtres, les jeunes ne sont pas actifs sur le marché de l'emploi et ne mènent pas encore une vie d'adulte. Ils ne sont toutefois plus des enfants. Ils sont dans une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte que l'on a appelée "l'adolescence".

Les sociologues Anne Barrère et François Jacquet-Francillon identifient d'autres facteurs ayant favorisé l'émergence de cette classe d'individus. Ils mettent en avant

⁹ Depuis la parution de ces recherches, les smartphones ont envahi notre univers. Ils sont devenus de plus en plus performants, multifonctionnels et indispensables à bon nombre d'entre nous et tout spécialement aux jeunes. Que serait-on sans son smartphone ? Dès lors ces chiffres doivent être revus à la hausse par rapport à la situation d'aujourd'hui.

¹⁰ Fluckiger C., "L'école à l'épreuve de la culture numérique des élèves", *Revue française de pédagogie*, n°163 (avril-juin), 2008, p. 53.

que des conditions économiques (la présence d'un marché), démographiques (le baby-boom après-guerre), technologiques (par exemple la mise en vente de produits spécifiques à destination des jeunes), familiales (l'évolution de la conjugalité et de la parentalité) et matérielles (des logements plus grands avec des chambres individuelles) ont également contribué à produire l'adolescence moderne.¹¹

A ce public jeune correspond le développement d'une "culture jeune", depuis longtemps soutenue par la sphère marchande, comme le note Dominique Pasquier, sociologue de la culture et des médias: "C'est aussi au courant des années 1980 que la miniaturisation et la baisse du prix des équipements audiovisuels ont entraîné un phénomène de multi équipement et donné naissance à des pratiques plus individualisées dans les foyers"¹². La présence de plusieurs télévisions par famille a conduit les gens à ne plus se réunir pour regarder le même programme. Chacun peut désormais profiter de la télévision pour regarder son émission favorite. C'est la même chose pour la musique. Aujourd'hui on peut l'écouter à la radio, sur l'ordinateur, sur un lecteur MP3, sur la tablette... dans sa chambre, dans la voiture ou dans la salle de bains. La famille ne se réunit plus autour de l'unique poste de radio ou de télévision pour écouter le journal. On profite de manière plus individuelle des produits culturels qui nous entourent.

Cette logique d'individualisation est particulièrement marquée chez les adolescents avec la "culture de la chambre", cet espace à soi personnel et personnalisé. Pour marquer leur territoire, les adolescents choisissent eux-mêmes la décoration des murs, l'exposition ou non de certains objets. Ils aiment décorer leur chambre à leur image pour en faire leur refuge, leur petit nid douillet.

À l'adolescence, les jeunes ressentent un grand besoin de trouver leurs marques, trouver qui ils sont, afficher leurs préférences¹³. Ils cherchent des réponses sur l'évolution de leur corps, les sentiments qu'ils éprouvent, leur place dans la société. Ces questionnements ne sont pas toujours faciles à aborder, si bien que les jeunes trouvent parfois dans les nouvelles



©France Baie

technologies une intimité et un réconfort bienvenus.

Ce besoin d'intimité s'exprime dans leur rapport avec l'ordinateur et le téléphone portable. Ils aiment les utiliser comme un jardin secret, à l'écart de la surveillance

¹¹ Barrère A. et Jacquet-Francillon F., "La culture des élèves : enjeux et questions", *Revue française de pédagogie*, n°163 (avril-juin), 2008, p. 9.

¹² Pasquier D., *Cultures lycéennes : la tyrannie de la majorité*, 2005, p. 96.

¹³ Voir aussi Pierard A., *Vivre l'adolescence, le rôle des parents*, analyse UFAPEC n°09.13, 2013 et Pierard A., *Vivre l'adolescence, les rôles du groupe et de l'école*, analyse UFAPEC n°10.13, 2013.

parentale et de la pression du groupe d'amis parfois difficile à supporter. Ainsi, le Net peut offrir aux jeunes des espaces d'échange pour trouver des réponses et des témoignages en lien avec leurs inquiétudes, comme par exemple un forum où ils pourront se confier et échanger leurs impressions anonymement. Le rôle des parents reste toutefois fondamental pour apporter une oreille bienveillante aux soucis des ados et les éveiller à la critique des informations et des sites visités.

Le partage d'un grand nombre de références communes avec le groupe d'amis peut parfois devenir contraignant pour l'expression des individualités. Les jeunes peuvent trouver dans les TIC les ressources nécessaires pour répondre à leur besoin grandissant d'autonomie¹⁴ : "Dans leurs relations de pairs, ils cherchent à s'affilier à un groupe de référence, mais souhaitent également cultiver leur individualité. Dans ce contexte, les nouveaux moyens de communication, et notamment l'Internet, deviennent des outils précieux pour gérer ces tensions et construire leur autonomie."¹⁵

Cette dualité est également relevée par Hugues Draelants lorsqu'il écrit que : "Le paradoxe tient en ce qu'à l'adolescence, les jeunes sont tiraillés entre un hyper-conformisme à leur groupe de pairs et une volonté de se détacher de celui-ci pour afficher leur personnalité, se construire comme individu autonome et singulier et pas uniquement comme membre d'un groupe".¹⁶

Les TIC offrent aux adolescents la possibilité de naviguer, de réaliser des expériences sans être vus mais aussi avec la possibilité d'échapper au jugement des autres, à la pression "conformisante" du groupe. En ce sens, Internet leur fournit des espaces de dévoilement, de transparence où "le jeune ne ressent plus de gêne, ni de peur d'être jugé." ¹⁷ En l'absence du regard des autres, "la communication individualisée et neutralisée par l'interface électronique permet de parler de soi plus facilement, tout au moins avec plus d'authenticité."¹⁸ Force est alors de constater que "l'Internet apparaît comme un recours pour aborder certaines préoccupations difficiles à exposer en face-à-face." ¹⁹

Un garçon fera le "gros dur" devant ses copains, mais le soir regardera volontiers une série sentimentale à l'eau-de-rose quand il n'y aura personne pour se moquer de lui. Il préférera agir de la sorte plutôt que d'avouer son goût pour les intrigues amoureuses, ce qui risquerait de le faire passer pour un "faible" aux yeux des autres garçons.

¹⁴ Idée abordée par Hugues Draelants : "Dès lors, les jeunes se servent des techniques de communication actuelles dont ils disposent comme d'une ressource pour traverser cette période transitoire entre l'enfance et l'âge adulte, pour progressivement se détacher de leurs parents, construire leur autonomie, s'initier à la vie adulte". Draelants H., op cit., p. 66.

¹⁵ Metton C., "Les usages de l'Internet par les collégiens. Explorer les mondes sociaux depuis le domicile", *Réseaux*, n° 123 (janvier), 2004, p. 61.

¹⁶ Draelants H., op cit., p. 66.

¹⁷ Idem, p. 68.

¹⁸ Metton C., op cit., p. 72.

¹⁹ Idem, p. 61.



Les jeunes sont très sensibles au regard des autres et au fait d'être accepté dans un groupe. Ils ont dès lors tendance à agir en fonction des règles de conduite adoptées par leur groupe de pairs. Le langage SMS avec ses règles orthographiques et ses pictogrammes (smiley) montre bien que les jeunes aiment utiliser un mode de communication spécifique dont les adultes sont peu familiers. Cette façon d'écrire tout comme celle de s'habiller ou d'écouter le dernier chanteur à la mode donne aux jeunes la sensation d'appartenir à un groupe, d'avoir sa place au sein d'une communauté. C'est aussi une façon de revendiquer son identité en se démarquant du monde des adultes qui obéit à d'autres codes de conduite.

Très sensibles au regard des autres, les ados cherchent à obtenir l'affection et le soutien des autres. Cela les entraîne à partager de nombreuses informations personnelles sur les réseaux sociaux. Ils publient photos, vidéos, écrivent des commentaires, partagent des articles dans l'espoir d'être bien vus et de récolter un maximum de "like". Cette exposition de l'intimité vers l'extérieur est appelée par le psychanalyste Serge Tisseron, "l'extimité". Les jeunes en sont de fervents adeptes. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils ne comprennent plus la notion de vie privée, souvent chère à leurs parents et grands-parents. Mais cette notion est en train d'évoluer pour les jeunes comme pour l'ensemble de la société. Cependant, certains ne réalisent pas toujours que les contenus diffusés ne disparaîtront jamais totalement et pourraient de ce fait être "déterrés" à un moment inopportun.

Les adultes doivent les aider à réfléchir sur l'intérêt de diffuser leurs informations personnelles à un large public. Beaucoup d'ailleurs ne connaissent pas le réglage des paramètres de confidentialité sur Facebook. Leur profil est donc visible par n'importe quel utilisateur, voire même visible en dehors de Facebook grâce aux moteurs de recherche comme Google ou Yahoo.

Les jeunes ne sont pas toujours conscients de la portée de leurs actes. N'est-ce pas le propre de l'adolescent, futur adulte en construction ? L'intervention des adultes est donc essentielle dans la prévention des dérives sur le Net, car, en ligne, de nouveaux codes apparaissent : l'étendue de l'audience, la permanence des contenus, la temporalité, les contours plus flous d'une identité virtuelle, la perméabilité entre l'univers familial et scolaire, la reproductibilité et le partage facile des contenus, etc.

Le plus souvent, les jeunes ignorent les conséquences à plus ou moins long terme. Un apprentissage, une éducation, un développement de compétences visant à rendre chacun capable, en toute autonomie, de comprendre le Net, de l'utiliser, de s'en défendre et d'en bénéficier est plus que jamais indispensable. Est-ce le rôle de l'école ? Ou bien l'école doit-elle se contenter d'employer les nouvelles technologies comme ressources pédagogiques d'enseignement ?

Usages scolaires des nouvelles technologies

Nous venons d'évoquer l'importance des nouvelles technologies pour le développement personnel et relationnel des jeunes mais plus concrètement, quels usages d'Internet font-ils à domicile ? D'après Laurence Le Douarin et Hélène Delaunay-Téterel, "les lycéens recourent à la Toile pour des usages polyvalents : les devoirs à la maison, les actualités, le domaine du divertissement, les loisirs, la sociabilité et la consommation."²⁰ Comme le souligne Hugues Draelants, les jeunes "s'extasient davantage devant le potentiel communicationnel et ludique du Net (possibilités de communication et d'interaction via chat, instant messaging, SMS, e-mail). Celui-ci représente ainsi essentiellement pour les jeunes un nouveau loisir, un moment de détente."²¹

Si Internet représente une activité de détente pour les ados qui y ont accès de manière quasiment illimitée via smartphone, les jeunes sont-ils en mesure de l'utiliser dans des conditions d'apprentissage scolaire ? Ne seront-ils pas constamment tentés de détourner l'outil pour en faire un objet d'amusement ?

Les usages des nouvelles technologies demandés par les professeurs diffèrent fortement des habitudes des jeunes. Bien qu'ils semblent à l'aise avec les ordinateurs, ils ne maîtrisent pas toujours les mécanismes informatiques de base²². D'après Cédric Fluckiger, chercheur en sciences de l'éducation, les ados se contentent généralement d'effectuer les mêmes gestes et les mêmes activités, celles qui leur procurent plaisir et relaxation²³. Cependant, même si bon nombre d'élèves ignorent comment utiliser un logiciel de traitement de texte, beaucoup d'autres emploient les nouvelles technologies comme ressources d'apprentissage : dictionnaires et Bescherelle en ligne, sites thématiques spécialisés, générateurs d'exercices dans différentes matières, groupe de discussion et de partage de fichiers sur Facebook...



©Renaud Croix

Les jeunes semblent plus intéressés par le cours lorsque l'enseignant emploie les nouvelles technologies comme le tableau blanc interactif. Ce n'est pourtant pas un gage de meilleure réussite, car tant les élèves que les professeurs doivent d'abord apprendre à manipuler correctement les outils numériques avant de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage.

²⁰ Le Douarin L. et Delaunay-Téterel H., op cit., p. 110.

²¹ Draelants H., op cit., p. 65.

²² Par exemple, ils ne savent pas/n'ont pas l'information que la connexion Internet par Wi-Fi est possible par la diffusion d'ondes à partir d'un boîtier situé quelque part dans le bâtiment.

²³ Voir Fluckiger C., op cit., p. 51-61.

Quelle est la place des nouvelles technologies à l'école ? Dans quelle mesure les smartphones, Internet, les réseaux sociaux peuvent-ils perturber la discipline et l'ambiance dans les écoles ? Cette question est clairement pertinente et propre à l'époque actuelle.

Auparavant, les professeurs ne devaient pas se soucier des gadgets électroniques présents dans les poches de leurs élèves. Les perturbations provoquées par les élèves étaient d'un autre genre, celui du "chahut" en classe. Que révèle l'analyse des formes de chahut réalisée par les sociologues de l'éducation à travers le temps ? Comment ces perturbations s'expriment-elles à l'heure des nouvelles technologies ?

Le chahut à l'école : d'hier à aujourd'hui

Nous venons de montrer comment les jeunes évoluent selon des codes culturels communs, liés ou non à l'utilisation des nouvelles technologies. Comment les jeunes se comportent-ils à l'école ? Les sociologues François Dubet et Danilo Martuccelli écrivent qu'"avec l'adolescence se forme un quant-à-soi non scolaire, une subjectivité et une vie collective indépendantes de l'école et qui "parasitent" la vie scolaire elle-même."²⁴

Les jeunes adoptent parfois des attitudes contraires à celles que l'on attend d'eux à l'école. Les professeurs souhaitent des élèves calmes et studieux alors que ceux-ci préfèrent rire, s'envoyer des mots doux, rêvasser... voire s'agiter au point de compromettre la leçon. Quels sont les contours de ce "parasitage" de la vie scolaire ? Que deviennent la discipline et le respect du règlement au contact des adolescents ?

La littérature fait état de trois formes de chahut différentes selon les périodes envisagées²⁵ : le désordre scolaire avant et après la massification de l'enseignement²⁶ et la "logique des incidents" selon les termes d'usage. De manière générale, ces types de rébellion montrent que l'attitude studieuse et l'envie d'apprendre ne sont pas une évidence pour tous.

²⁴ Dubet F. et Martuccelli D., *A l'école : sociologie de l'expérience scolaire*, Collection L'épreuve des faits, Seuil, Paris, 1996, p. 152.

²⁵ En sociologie, le chahut causé par les élèves est appelé « désordre scolaire ». Ce terme renvoie aux problèmes de discipline et au fonctionnement de l'établissement mis à mal par le chahut provoqué par les élèves.

²⁶ La massification représente l'arrivée sur les bancs de l'école d'une partie de la population qui n'y avait pas accès jusqu'alors, faute de moyens financiers. Au départ, l'école était réservée aux enfants de familles riches. Par la suite, l'école s'est démocratisée et a accueilli un public moins aisé et plus varié.

- Deux types de chahut vécus par le passé

Avant l'arrivée de nouveaux publics, l'école est réservée aux élites. On aime y être entre personnes d'une même classe sociale, celle la plus favorisée. Dans ce contexte, le chahut "traditionnel" identifié par Testanière a une fonction d'intégration, c'est-à-dire que quand les élèves se rebellent et chahutent le professeur, cela renforce la cohésion et les liens entre les membres de la classe. On s'unit pour taquiner le professeur et perturber le cours. Il s'agit d'"agitations ritualisées et circonscrites dans le temps et dans l'espace."²⁷

Dans les années 80, avec l'obligation scolaire qui s'étend jusqu'à 18 ans, l'école devient une école de tous les profils, ouverte à tous les élèves, même ceux les moins préparés à "faire carrière" sur les bancs de la classe.

Le public relativement homogène et culturellement favorisé de l'école sanctuaire se mélange fortement au contact des élèves des milieux sociaux les plus divers. "La massification et l'allongement des études ont fait entrer l'adolescence et la jeunesse à l'école, notamment la jeunesse des catégories sociales les moins favorisées et les moins disposées à accepter les contraintes scolaires"²⁸. Les jeunes viennent à l'école avec des envies, des comportements qui ne sont pas toujours propices à faire d'eux de bons élèves.

Cette période postérieure à l'ouverture de l'école voit l'émergence d'une nouvelle forme de perturbation de la discipline, le chahut dit "anémique". Les troubles se composent alors de "bavardages permanents ou [d'] agitations larvaires qui renaissent aussitôt que l'enseignant a réussi à les éteindre."²⁹ On parle ici de brouhaha, inattention, bavardages qui illustrent le désintérêt ou l'incompréhension de certains élèves face au règlement scolaire. Dans certaines familles moins favorisées et éloignées de la culture scolaire, les enfants n'ont pas reçu les codes appropriés ni le soutien familial nécessaire à la réussite. Ils ne comprennent pas toujours le sens des règles imposées par l'école ou peuvent être en rébellion face à celles-ci. En l'absence d'intérêt ou face à des difficultés avec l'école et ses attentes, le chahut peut facilement prendre place et perturber le bon déroulement des cours.

Par ailleurs, pour certains auteurs, le comportement perturbateur des élèves serait révélateur d'un conflit créé par la différence entre le traitement de faveur réservé aux élèves favorisés et le mépris voué à ceux issus des classes populaires.³⁰

²⁷ Prairat E., "L'école face à la sanction. Punitons scolaires et sanctions disciplinaires", *Informations sociales*, n°127, 2005, p. 89.

²⁸ Dubet F., "Paradoxes et enjeux de l'école de masse", Texte paru dans Donnat O. et Tolila P. (dir.), *Le(s) public(s) de la culture : politiques publiques et équipements culturels*, Presses de sciences po., Paris, 2003, p. 30.

²⁹ Barrère A., *Ecole et adolescence : une approche sociologique*, Collection Le point sur..., De Boeck, Bruxelles, 2013, p. 21.

³⁰ Nizet et Hiernaux, 1984 cités par Debarbieux E. et al., *La violence en milieu scolaire. 2, Le désordre des choses*, Collection Actions sociales, ESF, Paris, 2000, p. 35.

- **Le chahut à l'heure actuelle**

Selon Anne Barrère, les chahuts traditionnels et anodins ont aujourd'hui la place à un nouveau type de désordre scolaire, incarné par une "logique des incidents". Les perturbations engendrées par les élèves se distinguent des précédentes par leur caractère moins collectif, mais pas moins efficace. Les actes d'un individu isolé peuvent suffire à troubler l'ensemble du système.

Quand on observe les problèmes de discipline à l'heure actuelle, on constate que les élèves ont davantage tendance à se rebeller seuls ou en petit groupe. Les grands chahuts de groupe à l'échelle de la classe font place à des "incidents" plus ou moins réguliers dans le quotidien des écoles. Les élèves testent les limites et essaient de faire valoir leurs goûts et intérêts d'adolescents aux yeux des enseignants. Force est de constater, à ce stade, que les problèmes de discipline en lien avec les nouvelles technologies peinent à être étudiés par les chercheurs. Certaines voix s'élèvent mais elles sont peu nombreuses. Parmi celles-ci, on trouve Anne Jarrigeon et Joëlle Menrath qui, ayant étudié le téléphone mobile à l'école, avancent que "les formes de chahut se voient donc renouvelées par ces usages multimédias, qui, s'ils sont souvent anodins, font place aussi à d'inquiétantes pratiques audiovisuelles associant les registres du grotesque et du morbide."³¹ Les TIC introduisent des pratiques inédites au sein des établissements scolaires telles que "des photos prises sous les jupes des filles ou des professeurs aux mises en scène potaches donnant lieu à une circulation très rapide des images de mobile à mobile."³² Ces nouvelles pratiques ne manquent pas de questionner le personnel scolaire³³ parce qu'"[elles] déterminent l'expérience de travail des professionnels en leur imposant un ensemble de problèmes auxquels ceux-ci doivent continuellement s'adapter."³⁴

L'actualité et les débats dans le monde de l'enseignement montrent qu'il serait grand temps d'étudier l'impact des usages que font les jeunes des nouvelles technologies sur l'école, la discipline, les relations entre les élèves et les membres du personnel et le vivre-ensemble en général. Il s'agirait d'ouvrir la réflexion vers ces nouvelles formes de chahut causées par la présence du numérique au cœur des classes. Si les chercheurs ont pu jusqu'à présent étudier le quotidien des écoles en faisant abstraction des technologies numériques, aujourd'hui c'est une nouvelle donne qu'il est impossible de nier. L'UFAPEC insiste sur l'importance de développer dès à présent la recherche sur cette thématique afin de pouvoir proposer des pistes d'action et de réflexion aux écoles concernées dans l'intérêt de l'élève et de ses apprentissages. Internet peut être un bel outil, mais cela suppose de comprendre ce qui se vit actuellement dans les établissements de façon à le gérer et l'exploiter positivement pour la scolarité de chacun.

³¹Jarrigeon A. et Menrath J., *De la créativité partagée au chahut contemporain. Le téléphone mobile au lycée*, Ethnologie française, vol. 40, 2010, p. 6.

³² Idem, p. 5.

³³ Idem.

³⁴ Lafaye C., "Le déclin de l'institution. Compte-rendu", *Education et sociétés*, n°13 (janvier), 2004, p. 235.

- Vers une nouvelle forme de chahut lié aux nouvelles technologies ?

Les usages juvéniles des nouvelles technologies semblent avoir le potentiel de mettre l'école face à des situations inédites et perturbatrices de son équilibre. Ce potentiel provient notamment des spécificités de ces supports numériques qui créent "la possibilité de diffuser à une vaste audience en quelques secondes pouvant ainsi rendre les diffamations, les humiliations publiques, l'anonymat plus importants, une plus grande facilité à échapper au contrôle des adultes qui ne sont pas toujours éduqués aux pratiques numériques, la possibilité d'usurpation d'identité, la difficulté d'arrêter la diffusion de contenus indésirés."³⁵



©pixabay.com

Certaines difficultés peuvent être liées à l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet en général. Pierre Mercklé caractérise les relations électroniques en termes de désincarnation : "puisque les corps des interlocuteurs ne sont plus visibles, du moins si les profils ne comportent pas de représentations photographiques de soi"³⁶ tandis que Pierre-Antoine Chardel et Bernard Réber font référence au philosophe Emmanuel Lévinas pour rendre compte des risques éthiques liés aux nouveaux médias. "Indirectement, Emmanuel Lévinas nous met donc en garde contre ce risque latent de la perte des visages ou d'une proximité qui est nécessaire au développement d'une certaine "conscience d'autrui."³⁷

Ces deux auteurs soulignent que l'absence d'interaction en face-à-face rend les interlocuteurs plus disposés à l'agressivité, car la relation virtuelle modifie la conscience de l'autre. En outre, ils précisent que "la mise à distance, ou la relative invisibilité, peut dissoudre notre sens des responsabilités. Par la multiplication des médiations, nous ne sommes plus toujours en mesure de clairement appréhender les conséquences de nos actes de langage."³⁸ Les usages envisagés ici sont donc de l'ordre de l'injure, de l'atteinte à l'intégrité physique et morale, de la calomnie, tant au niveau de l'élève qu'au niveau de l'école et de ses représentants. Cela explique le développement des cas de harcèlement et notamment de cyberharcèlement.

³⁵ Blaya C., *Les ados dans le cyberspace : prises de risque et cyberviolence*, Collection Pédagogies en développement, De Boeck, Bruxelles, 2013, p. 49.

³⁶ Mercklé P., *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte. Nouvelle édition, Paris, 2011, p. 81.

³⁷ Chardel P.-A. et Reber B., "Risques éthiques", *Communications*, n°88 (janvier), 2011, p. 153.

³⁸ Idem, p. 152.

D'autres difficultés peuvent porter sur une utilisation matérielle inappropriée, comme en témoignent les observations de Marie Verhoeven. "Certains enseignants font état d'un malaise quant à l'attitude à adopter face à l'introduction dans l'école de gadgets électroniques ou à la tenue vestimentaire." ³⁹

En septembre 2009, TNS Sofres, un groupe d'information marketing et d'études de marché, réalise un sondage auprès de 500 adolescents français de 12 à 17 ans sur leurs usages du téléphone portable et d'Internet Mobile⁴⁰. 47% d'entre eux déclarent avoir déjà employé leur téléphone en classe sans autorisation et 79% d'entre eux l'ont déjà utilisé dans les couloirs ou la cour de récréation. A noter que les lycéens déclarent plus souvent l'avoir déjà utilisé que les collégiens⁴¹. L'introduction du GSM en classe permet également de filmer un professeur à son insu : 7% des 500 adolescents sondés déclarent l'avoir déjà fait au moins une fois.

Les pratiques numériques juvéniles importent dans l'école des préoccupations nouvelles qu'il serait bon d'analyser, afin de comprendre comment les apprentissages peuvent en être impactés. Et pourquoi ne pas transformer ces pratiques en leviers pédagogiques ? La question est alors de savoir comment partir des pratiques des jeunes pour en faire des outils pédagogiques.

Pour comprendre l'impact de ces pratiques, nous sommes allés à la rencontre d'acteurs du monde de l'enseignement (directions, professeurs, éducateurs, membres des associations de parents). C'est l'objet de la deuxième partie de cette étude où nous avons cherché à identifier la réaction des acteurs scolaires aux usages récréatifs que font les jeunes des nouvelles technologies à l'école.

³⁹ Verhoeven M., *Normes scolaires et production de différences*, Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, vol. 45, 2012, p. 107.

⁴⁰ Simon F. et Duhautois S., *Les adolescents, leur téléphone portable et l'Internet mobile*, TNS Sofres, Sondage effectué pour Action Innocence et l'UNAF, Rapport de l'enquête, 2009.

⁴¹ En France, les élèves quittent le primaire en fin de 5^e année, suivent alors 4 années de collège puis 3 ans de Lycée.

METHODOLOGIE DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Nous avons envie de comprendre comment les écoles secondaires se positionnent par rapport aux usages problématiques que font les élèves des nouvelles technologies, hors cadre pédagogique. Pour cela, nous avons décidé d'observer la réalité au plus près du quotidien des écoles en allant à la rencontre de certains membres du personnel. Au total, nous avons interrogé vingt personnes réparties sur quatre écoles différentes.

Cette partie sur la méthodologie présente la manière dont nous avons choisi les écoles et les personnes à rencontrer. Au préalable, nous donnerons des précisions quant aux éléments que nous avons souhaité étudier.

L'enquête ici présentée est issue d'un stage réalisé à l'UFAPEC en vue de la rédaction d'un mémoire de fin d'études en sociologie⁴². La récolte des données et la présentation des résultats ont donc été menées au moyen d'une méthodologie rigoureuse propre aux sciences humaines. Pour éviter l'égaré du lecteur dans la présente étude, nous ne présenterons que les points essentiels relatifs aux méthodes déployées.

Qu'entendons-nous par « nouvelles technologies » ?

Nous avons délibérément choisi un terme large comme "nouvelles technologies" afin de représenter la variété des supports de communication utilisés par les jeunes. Les technologies visées sont celles que l'on appelle communément les TIC : Technologies de l'Information et de la Communication. Grâce à elles, on peut s'informer, communiquer, se divertir, apprendre.



©pixabay.com

Le smartphone fait partie de la catégorie des TIC, car il permet d'effectuer une grande diversité d'activités. Les smartphones (de l'anglais smart qui veut dire intelligent et phone qui signifie téléphone) sont des appareils bien plus puissants que les GSM précédents. En effet, l'utilisateur qui auparavant souhaitait téléphoner, prendre une photo, filmer ou consulter le Web, devait recourir à au moins trois supports différents alors que le consommateur d'aujourd'hui peut réaliser tout cela à partir du même appareil.

⁴² Laudine Lahaye, stagiaire à l'UFAPEC en vue de la rédaction de son mémoire de fin d'études, a co-écrit la présente étude avec des chargées de mission de l'UFAPEC.

L'apparition d'Internet mobile a augmenté les potentialités de ces téléphones dits "intelligents" en permettant aux utilisateurs d'être connectés presque constamment. Ces appareils contiennent toutes sortes d'applications adaptées aux besoins du consommateur. Les jeunes sont tout spécialement friands des applications consacrées aux réseaux sociaux comme Facebook, Messenger, Snapchat, Instagram, WhatsApp... Par ce biais, ils peuvent communiquer par messages, photos et vidéos avec leurs amis via téléphone portable.

Puisque ces "nouvelles formes de communication interpersonnelle ou d'expression de soi sur le Web participent de la définition même de ce qu'est la culture juvénile actuelle"⁴³, nous focaliserons notre attention sur ces dispositifs, en particulier les réseaux sociaux numériques et les téléphones portables qui facilitent l'accessibilité de ces derniers.

Nous considérons ces technologies comme "nouvelles", car au regard de l'Histoire des innovations technologiques, les smartphones apparaissent récemment, depuis le début des années 2000.

Quels usages prendre en considération ?

Il était difficile, voire impossible, de connaître à l'avance les utilisations des nouvelles technologies à observer. L'intérêt de cette étude réside justement dans la mise en lumière des différents usages perturbateurs et leur traitement dans les écoles. Nous pouvons cependant avancer que les usages auxquels nous nous intéressons sont ceux dont l'existence n'est ni prévue ni acceptée au sein des établissements observés. Ce sont les usages contraires à la réglementation, aux habitudes et au bon fonctionnement des écoles comme par exemple les pages "Spotted" ou "Clash"⁴⁴, l'utilisation du téléphone portable en classe ou le cyberharcèlement.

Nous ne sommes pas en mesure d'en fournir une liste exhaustive dès le départ. Toutefois, lors de la présentation des résultats de l'analyse, nous pourrions donner des exemples concrets de problèmes survenus dans les écoles suite à une utilisation problématique des nouvelles technologies de la part des élèves.

Le choix des écoles

Le choix des écoles est une étape cruciale du point de vue de la méthodologie. Sachant que nous nous interrogeons sur la façon dont les usages problématiques des TIC sont gérés dans les écoles secondaires, la démarche la plus pertinente nous a semblé être celle d'aller directement dans ces écoles pour recueillir le discours et les expériences des membres du personnel⁴⁵.

⁴³ Fluckiger C., op cit., p. 4.

⁴⁴ Ces pages ou groupes peuvent être employés pour se moquer et insulter d'autres élèves ou membres du personnel par le biais de publications anonymes ou non.

⁴⁵ S'entretenir avec les intervenants sur le terrain permet de poser des questions liées à notre thématique, telles que « comment réagissez-vous si vous surprenez un élève en train de chipoter sur son gsm en

Pour déterminer les écoles à approcher, nous avons eu recours à un critère de sélection pouvant faire varier les discours obtenus : le degré d'implication dans l'innovation technologique. L'école a-t-elle déjà mis en place un projet d'éducation aux médias ou un projet d'équipement en matériel informatique ? Au contraire, quelle école semble ne pas (encore) avoir emprunté cette voie ?

Nous avons donc pris en considération deux niveaux d'implication : d'une part, les écoles à profil proactif où un projet quelconque de sensibilisation aux nouvelles technologies avait déjà pu être mis en œuvre et d'autre part, les écoles à profil réactif où la question ne semblait pas encore avoir été traitée, attestant en apparence du moins, d'un positionnement éventuellement prudent ou défensif à l'égard des nouvelles technologies. En variant les profils des écoles, nous pensons peut-être obtenir des réponses différentes, observer des pratiques et des positionnements différents en fonction des caractéristiques des écoles. Par exemple, une école a priori fermée au numérique, sans projet spécifique dans ce domaine, serait peut-être très sévère quant à l'utilisation que font les élèves des nouvelles technologies. À l'inverse, une école a priori ouverte aux TIC pourrait avoir lancé un projet novateur qu'il serait pertinent de découvrir dans le cadre de cette étude.

Une consultation de la presse et de la cartographie des appels à projets "école numérique" via le site Internet de l'Agence Wallonne des Télécommunications a été nécessaire en vue de sélectionner les écoles sur base de leur statut proactif ou réactif. La proactivité des écoles a été évaluée au moyen d'articles de presse donnant visibilité aux initiatives de ces écoles en matière de sensibilisation aux usages déviants des TIC tandis que la réactivité a été envisagée par l'absence des écoles de ce profil parmi la liste des établissements ayant répondu à l'appel à projets du Gouvernement wallon.

Pour les écoles au profil réactif, il nous fallait un second filtre permettant d'identifier clairement des établissements qui passeraient ensuite le "test" de la cartographie de l'AWT. En tant qu'organisme représentatif des parents, nous avons choisi comme critère distinctif, l'existence dans l'école d'une association de parents en activité au 1^{er} septembre 2014. Sur cette base, nous avons vérifié que les établissements scolaires avec association de parents en activité ne figuraient pas dans la cartographie de l'AWT pour que le critère de sélection de la réactivité de l'école soit respecté. Une inscription dans la cartographie des appels à projet "école numérique" aurait signifié la volonté de l'école d'entreprendre un projet en lien avec les nouvelles technologies. Or, pour garantir la diversité des situations, nous voulions également rencontrer des intervenants issus d'écoles sans projet spécifique par rapport aux nouvelles technologies.

À partir des modalités de sélection précédemment expliquées, nous avons donc dégagé deux profils d'écoles à investiguer. Nous avons aussi veillé à prendre des écoles

classe ? » ; « Pour quel(s) motif(s) l'école estime-t-elle devoir intervenir au niveau des usages problématiques des TIC ? On pourrait imaginer que l'école ferme les yeux ? Pourquoi ne le fait-elle pas et décide-t-elle d'agir ? » ; « Quelque chose est-il mis en place dans l'école pour sensibiliser les élèves à l'utilisation positive des nouvelles technologies ? »

situées dans diverses zones géographiques afin de couvrir au mieux les différentes caractéristiques socio-économiques des publics des écoles.

Au final, quatre établissements ont été choisis :

- Deux écoles au profil réactif (pas de projet connu en lien avec les TIC)
- Deux écoles au profil proactif (avec un projet d'éducation aux médias déjà lancé)

Dans la suite du document, nous les nommerons respectivement école 1, 2, 3 et 4 en vue de respecter l'anonymat des informations reçues.

Le choix des informateurs

Les informateurs sont les membres du personnel que nous avons rencontrés et qui nous ont donné des informations sur le fonctionnement de leur école. C'est une autre étape cruciale de la méthodologie d'enquête. Il faut s'assurer de la bonne collaboration des personnes contactées. Nous avons choisi de réaliser 20 entretiens d'une heure environ auprès du personnel des établissements sélectionnés en vue de recueillir "tant des discours informatifs sur les pratiques, que des discours traduisant la position subjective des locuteurs."⁴⁶

Pour chaque établissement, nous avons établi une série récurrente de quatre catégories d'acteurs à rencontrer systématiquement. Dans chaque école sélectionnée, nous avons donc rencontré un membre de la direction, un éducateur, deux enseignants et un membre de l'association de parents⁴⁷. Mis à part pour les directions d'école, nous avons utilisé la méthode de l'interconnaissance pour sélectionner les informateurs, c'est-à-dire demander aux premières personnes rencontrées de nous en indiquer d'autres à rencontrer parmi leurs connaissances, proches ou lointaines.

Pour les enseignants, nous cherchions à rencontrer un professeur à l'aise avec les nouvelles technologies (et éventuellement impliqué dans une initiative de prévention au sein de l'école) ainsi qu'un professeur connu pour sa réticence à l'égard des TIC. Une fois que par la méthode de l'interconnaissance, la direction nous avait aiguillés vers l'un de ces deux enseignants, nous demandions à celui-ci de nous aiguiller à son tour vers "un ou deux collègues perçus comme très différents de [lui]."⁴⁸

Dans la partie pratique suivante, nous présenterons les observations transversales inter-établissements, agrémentées de données et exemples spécifiques aux écoles rencontrées.

⁴⁶ Verhoeven M., *Les mutations de l'ordre scolaire : régulation et socialisation dans quatre établissements contrastés*, Collection. UCL. Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 150.

⁴⁷ À l'exception de la deuxième école où les parents n'étaient pas organisés en association.

⁴⁸ Verhoeven M., *Les mutations de l'ordre scolaire : régulation et socialisation dans quatre établissements contrastés*, op cit., p. 153.

SUR LE TERRAIN...

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu que les TIC introduisent des pratiques inédites au sein des établissements scolaires qui sont encore peu mises en lumière et débattues à l'heure actuelle. Pourtant, les nouvelles technologies n'ont pas attendu l'installation des cyberclasses ou des tableaux blancs numériques pour faire partie du quotidien des établissements scolaires. Les GSM présents dans les poches des élèves en témoignent. Mal utilisés, les smartphones peuvent perturber le bon déroulement de la classe, être source de disputes entre camarades et causer de grandes difficultés aux enseignants. Les usages sont variés et ne manquent pas de questionner les acteurs scolaires qui doivent y faire face.

Dans un tel contexte, à quels dérapages en matière d'utilisation des TIC les écoles sont-elles confrontées ? Quelles sont les différentes conséquences de ces usages problématiques ? Comment les écoles interviennent-elles et quelles solutions proposent-elles face à ces dérapages ?



©pixabay.com

Sur base des rencontres effectuées dans plusieurs écoles secondaires, cette partie analyse l'impact des usages inappropriés que peuvent faire les jeunes des nouvelles technologies à l'école ainsi que le point de vue des enseignants confrontés à ces situations.

Nous donnerons divers exemples de dérapages survenus dans les écoles rencontrées pour mieux rendre compte de comment ils ont été traités par les acteurs scolaires. Nous pourrions ainsi montrer comment se répartissent les tâches de prévention, de sensibilisation et les rôles d'éducation aux médias dans les écoles observées.

Ensuite, nous étudierons les transformations que ces usages perturbateurs engendrent au niveau de l'institution école. Pour terminer, nous citerons diverses pistes à explorer basées sur les besoins et les constats développés tout au long de cette étude, sur la recherche⁴⁹ et l'expérience des acteurs de terrain.

On ne parlera pas des **pédagogies utilisant les TIC** ; bien entendu, les frontières entre les usages récréatifs, ludiques, cognitifs, pédagogiques ou problématiques sont de plus en plus perméables.

⁴⁹ Voir notamment l'article de l'agence wallonne du numérique sur les usages TIC des jeunes, 2015, <http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem,fr,foc,100,104> et l'enquête IPSOS "Junior connect" sur les moins de 19 ans, France, 2016, <http://www.ipsos.fr/communiquer/2016-04-21-generation-z-nouveaux-partenaires-consommation>

Objectifs de l'éducation aux médias

"L'éducation aux médias a pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome, critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager. Elle veut ainsi qu'il puisse s'appropriier les langages médiatiques et se former aux outils d'interprétation, d'expression ou de communication par les médias. En ce sens, elle prépare chaque individu à être un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures et différences tout en assurant à tous des chances égales d'émancipation sociale et en luttant ainsi contre toute forme de discrimination. L'éducation aux médias n'a pas pour vocation de déterminer ce qui est bon ou mauvais, bien ou mal, positif ou négatif. Elle n'a donc pas pour vocation de créer des normes auxquelles l'individu est supposé adhérer. A la posture "contre les médias", elle préfère celle de l'apprentissage."⁵⁰

L'objectif de l'éducation aux médias est donc de développer une appropriation critique de ces médias, qui permette d'en apprécier toutes les richesses et d'en faire un usage responsable, tout en percevant avec justesse leurs limites et leurs travers. Ce mouvement d'appropriation doit se faire tout particulièrement pour Internet.

Quand le CSEM parle des compétences visées par l'éducation aux médias, il entend viser et promouvoir une culture éthique d'Internet. Cet aspect est particulièrement important dans la formation des jeunes à l'usage des médias.

"Etre apte à choisir le média approprié pour une communication efficace dans une situation donnée, à respecter les droits d'auteurs et le droit à l'image, à respecter la vie privée et à protéger la sienne, à se protéger contre les usages médiatiques abusifs divers, à adopter une hygiène de vie face à la surconsommation médiatique, à se libérer de l'offre imposée par le marché médiatique massif pour aller chercher des trésors dans des ressources marginales ou dans celles du passé, etc."⁵¹



©pixabay.com

⁵⁰ CSEM, *L'éducation aux médias en 10 questions*, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, p. 7
http://www.csem.cfwb.be/fileadmin/sites/cem/upload/cem_super_editor/cem_editor/publications/2011-09-26-brochure_10_questions.pdf

⁵¹ Idem, p. 15.

La gestion à court terme ou gestion de crise

- Quelques exemples de prise en charge des usages problématiques des TIC

Lors de nos rencontres avec les membres du personnel des établissements secondaires, nous leur avons demandé de nous raconter des incidents survenus dans leur école et la façon dont ceux-ci ont été traités dans l'immédiat. Nous parlons ici de la gestion des incidents à court terme que l'on pourrait appeler gestion de crise. Quelle réaction disciplinaire a été adoptée par les acteurs des écoles au moment des faits ? Quel positionnement, quelles sanctions, quelles démarches direction et professeurs ont effectué pour résoudre les situations d'usage problématique des TIC dans leur établissement ? Ces actions ont-elles été efficaces ? Qu'en est-il pour la suite ?

Ensuite, nous nous intéresserons aux initiatives mises en œuvre dans les écoles à titre préventif, dans une intention de gestion à plus long terme. En quoi ces actions sont-elles en cohérence avec l'éducation aux médias ? En quoi devraient-elles être améliorées ? Pérennisées ? Ont-elles rencontré leurs objectifs ?

❖ Bagarre filmée

Notre rencontre avec le président de l'Association des Parents (AP) d'une école témoin nous a apporté l'exemple d'une utilisation du téléphone portable en classe pour ses fonctionnalités d'enregistrement par caméra intégrée. L'année précédente, alors qu'un professeur s'absente quelques minutes d'une classe (nous ne savons pas de quelle année d'enseignement il s'agit), un élève est bousculé par croche-pied par un autre élève de la même classe. Un troisième vient tabasser l'élève à terre pendant que le second filme la scène avec son téléphone, dans l'intention probable de faire circuler la vidéo. Celle-ci a pu néanmoins être récupérée "à temps" par l'éducateur qui a réuni les coupables dans son bureau, avant qu'ils ne soient convoqués par la direction pour être réprimandés et sanctionnés d'un jour de retenue chacun.

❖ Photos dénudées (sexting)



Dans l'école 1, à la fin de l'année scolaire précédente, aux environs du mois de mai, un élève du troisième degré a pris des photos de sa copine dénudée, également élève de l'école. Les clichés ont alors été relayés par une première personne au sein du cercle d'amis pour être ensuite diffusés par un second élève sur les réseaux sociaux. "Il a mis les photos sur Facebook, qui ont été relayées sur Twitter avec une déferlante de vulgarité et d'injures qui a fait que la fille était détruite" (entretien avec le professeur-webmaster). Pointée du doigt par ses condisciples, la

©Bénédicte Loriers

jeune fille a fait l'objet de moqueries, propos vulgaires et injures.

Une procédure devant le conseil de discipline a été entamée : "la direction a convoqué les élèves pour un petit peu avoir les retours quand on s'est aperçu qu'il y avait quand même quelque chose d'assez grave et bon il a fallu prendre des dispositions et alors le conseil de discipline a été réuni" (entretien avec le président de l'AP). Les parents, contactés par l'école, ont été abasourdis par le comportement de leurs enfants. "Même si au début c'était parfois l'incompréhension ou le choc et de dire *"attention, bon, mon enfant n'est pas celui qu'on croit"*, bon, voilà parce que on a toujours tendance, dans un premier temps, d'abord à protéger son enfant en tant que parent, mais aussi à minimiser les faits en ne prenant pas conscience de l'impact ou de l'ampleur que ça a pu avoir" (entretien avec le président de l'AP).

Trois sanctions différentes ont été prises à l'issue de la procédure devant le conseil de discipline :

- Pour l'élève qui a pris sa copine dénudée en photos et fait sortir ces photos du cadre privé : renvoi définitif, avec possibilité de présenter ses examens de fin d'année pour ne pas que la pénalisation soit préjudiciable à sa réussite scolaire. L'élève, déjà en difficultés, avait l'intention de partir avant les faits;
- Pour l'élève qui a diffusé les photos dans le cercle d'amis : renvoi temporaire de plusieurs jours ;
- Pour l'élève qui a diffusé les clichés via les réseaux sociaux : renvoi définitif avec possibilité de présenter ses examens de fin d'année, l'élève étant en fin de parcours.

❖ « Concours de beauté »

Dans son enquête sur la déviance scolaire au Lycée Professionnel Pascal en France, Christophe Andréo qualifie les graffitis de "véritable messagerie improvisée sur les murs, les tables..."⁵² Dans un des établissements approchés, une page Facebook nommée "les beautés du Lycée" a pris le relai des graffitis anciennement dessinés pour exprimer son opinion. Cette page était en réalité dédiée à élire les contre-beautés les plus laides de l'école au moyen de commentaires peu respectueux vis-à-vis des élèves désignés. Un membre du personnel de l'établissement s'est chargé de prendre contact avec les administrateurs du réseau social Facebook et avec la police pour faire disparaître la page du concours. La page a été supprimée et les choses sont rapidement rentrées dans l'ordre.

Dans un autre cas rencontré lors d'une soirée régionale UFAPEC, un enseignant relate qu'un Spotted⁵³ était apparu au nom de l'école où il exerçait, reprenant la dénomination et une photo de l'établissement. Très vite les commentaires anonymes

⁵² Andréo Ch., *Déviance scolaire et contrôle social : une ethnographie des jeunes à l'école*, Collection Le regard sociologique, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2005, p. 129.

⁵³ Un Spotted est une page Facebook via laquelle les élèves s'envoient des déclarations anonymes destinées à des personnes croisées ou rencontrées et dont on ne possède pas les coordonnées.



postés sur la page et concernant diverses personnes et aspects de l'école avaient dérapés. La direction s'est interrogée sur les mesures à prendre : plainte pour utilisation non autorisée de l'image de l'école, sanction pour propos dégradants, diffamation, atteinte à l'image des personnes, de l'établissement, etc.

Après réflexion et en concertation avec l'enseignant en charge du cours d'informatique, ils ont choisi une option éducative plutôt que répressive. Dans toutes les classes où il dispensait son cours, le professeur a donné une information sur les différentes législations en vigueur concernant le droit d'auteur, le droit à l'image, la protection de la réputation des personnes comme de l'école, etc. Information et débat également sur la responsabilité du diffuseur du média, c'est-à-dire de celui qui crée la page et la publie. La nécessité d'avoir un modérateur qui contrôle, supprime ou accepte les contenus postés anonymement, garant du respect de la loi, avec en arrière-plan toute la question de la liberté d'expression. Dans ce cas concret, le Spotted avait disparu spontanément quelques jours après ces interventions.

❖ **Dortoir sous surveillance**

Pendant notre entretien, sur un coin du bureau de la responsable du premier degré, trône un appareil photo numérique appartenant à un élève de l'établissement. L'appareil a été confisqué suite au séjour extra-scolaire d'une classe de l'école dans un centre d'hébergement. Quelques garçons avaient dissimulé l'appareil dans le dortoir des filles dans l'intention de filmer ce qui s'y passait. L'appareil a rapidement été découvert sans que les vidéos puissent être partagées avec autrui.

Les instigateurs ont été sanctionnés de deux heures de retenue et devaient se présenter auprès de notre informatrice, la responsable du premier degré, pour réfléchir sur leur acte. La discussion porte sur la prise de conscience du préjudice causé, le respect de l'intimité, l'attitude future de l'élève dans pareille situation. Pour la responsable, "passer un savon" aux élèves n'a pas d'intérêt, elle préfère privilégier le dialogue et la réflexion, porteurs d'effets plus positifs sur le long terme.

❖ **Vidéos à contenu sexuellement explicite (*revenge porn*)**

En deuxième année, deux élèves amoureux se sont respectivement filmés en pleine masturbation. Au moment de la rupture du couple, des vidéos ont été diffusées par vengeance, par l'un des deux protagonistes. Bon nombre des jeunes de l'établissement ont visionné les vidéos en question. "Il y eu le clash, l'engrenage... toute l'école a été au courant" (entretien avec l'éducateur). Suite à cela, deux actions spécifiques ont été mises en œuvre par les acteurs scolaires.

Premièrement, le centre de planning familial a été contacté afin de rencontrer les deux élèves et de s'entretenir avec eux sur les notions d'intimité, de sexualité, d'image de soi. C'est pour cette dimension réflexive que l'école a souhaité faire appel au centre de planning familial plutôt qu'à la police. "Je préfère faire venir le centre de planning familial pour que les élèves puissent réfléchir avec une personne qui travaille dans le domaine, qui n'a pas peur de parler de sexualité, qui sait comment il faut en parler. La

police ne va pas vouloir faire ce boulot-là". Deuxièmement, un courriel a été rédigé et envoyé à l'attention des parents en vue de les inciter à "avoir un regard vigilant sur les GSM et les ordinateurs de leurs enfants pour qu'ils puissent tempérer les choses" (entretien avec la responsable du premier degré).

Si les parents doivent se montrer vigilants, n'y a-t-il pas d'abord en amont la question de l'adhésion à des valeurs fondamentales telles que le respect (de moi, de l'autre, de sa vie privée, de son droit à l'image), l'empathie et même la solidarité entre pairs, le respect de l'autorité du professeur et d'une institution dans laquelle on vit etc. ? Bien plus que de la simple surveillance, une "saine" utilisation des réseaux sociaux n'est-elle pas aussi une question d'éducation globale ? Si je marche en maillot dans la rue, quelle image de moi est-ce que j'induis ? A quel genre de commentaires est-ce que je m'expose ? Et sur mon profil Facebook non protégé ? Tout ceci ne devrait-il pas être aussi l'objet d'activités spécifiques dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ?

- **Les usages problématiques des réseaux sociaux par les professeurs**

Dans la seconde école rencontrée, l'enseignante d'anglais, au cours de l'entretien, déclarait : "Je parle des élèves, mais il y a aussi des collègues. Il y a aussi des collègues qui... disent des choses qu'ils ne devraient pas dire". Aussi, bien que notre étude ne s'intéresse qu'aux pratiques juvéniles et que c'est en ce sens nous avons mené nos entretiens dans l'école 2, les acteurs rencontrés nous ont également fait part de situations où les usages des professeurs, principalement du réseau social Facebook, ont perturbé l'un ou l'autre aspect du fonctionnement de l'école et se sont donc révélés également problématiques.

- ❖ **Aux frontières entre vie privée et vie professionnelle**

Le directeur de l'établissement ne s'oppose pas à ce que les professeurs acceptent leurs élèves dans leur liste de contacts Facebook, mais il suggère toutefois que les professeurs utilisent deux profils distincts pour échanger d'une part avec leur famille et amis et d'autre part avec leurs élèves. "Force est de constater que ces conseils ne sont pas toujours appliqués par certains professeurs. Un élève du collège en a fait l'expérience lorsque pendant le week-end, il a pu lire, sur Facebook, les problèmes familiaux et conjugaux de son professeur. De retour en classe le lundi, il questionne son professeur en lui demandant, de bonne foi, si la situation s'est apaisée à la maison. L'enseignante, surprise et déstabilisée par la question, s'énerve et rédige un rapport d'incident à propos du comportement curieux de l'élève. Ce dernier n'a pas manqué de réagir en demandant : "Pourquoi est-ce que je suis puni alors que madame elle a expliqué sur Facebook ses problèmes ?""

D'autres élèves ont pu également être témoins de la vie privée de leur enseignant en ligne. Un professeur prévient l'école de son absence pour raison de maladie, mais le lendemain, les élèves disent qu'ils ont pu lire sur Facebook qu'en réalité leur

professeur avait assisté à un concert. Pour l'enseignante d'anglais, ces situations sont problématiques car "on ne peut pas exiger une certaine rigueur des élèves quand soi-même on n'en n'a pas".

Un questionnaire sur l'utilisation des réseaux sociaux entre professeurs et élèves semble nécessaire. Comme l'a montré Michaël Lontie⁵⁴ la question n'est pas simple. N'y aurait-il pas aussi certains avantages à utiliser ces réseaux sociaux ? C'est toute la relation professeur-élève qui est plus largement questionnée.

❖ Consultation du profil Facebook des élèves

Un élève de 20 ans, musulman, se montre difficile avec les professeurs féminins auxquels il considère ne pas avoir à obéir. Pour une raison inconnue de notre interlocutrice, une de ses collègues parcourt le compte Facebook de l'élève en question et croit comprendre que celui-ci s'est radicalisé. Elle en informe l'équipe pédagogique et les choses prennent rapidement de l'ampleur. "C'est vrai qu'elle a commencé à faire peur à tout le monde... et donc tout le monde a commencé à aller voir le profil de l'élève, cette prof-là a même téléphoné à la police, l'anti-terrorisme... on en a fait toute une montagne alors que je ne suis pas sûre que c'est le gamin qui va partir en Syrie demain" (entretien avec l'enseignante en mathématiques). Finalement, l'élève a été renvoyé de l'établissement pour des faits de violence, aggravés par la découverte de l'enseignante qui avait imprimé les pages Facebook à charge de l'élève. Mais cette intrusion dans la vie privée de l'élève est-elle légitime pour justifier une telle sanction ?

❖ Une direction pas assez ferme

Pour les enseignantes rencontrées, il est nécessaire que le directeur du collège adopte un positionnement ferme sur la question des relations professeurs-élèves via les réseaux sociaux et fasse part de ses exigences de manière adéquate. "Peut-être pas une formation, mais des règles claires de la direction : vous acceptez ou vous n'acceptez pas d'élève point. Ça, ce serait déjà une bonne chose..." (entretien avec l'enseignante en mathématiques).

Selon le préfet de discipline, le directeur convoque les professeurs concernés en leur demandant s'ils pensent qu'il est judicieux d'être ami Facebook avec leurs élèves mais selon l'enseignante d'anglais, l'intervention serait toute autre. "Un collègue qui a fait une erreur, je pense qu'il doit être convoqué et qu'on doit lui dire. Ça je doute qu'il soit convoqué. [...] j'ai l'impression qu'on préfère mettre un affichage que de convoquer la personne et de lui dire". Pour notre interlocutrice, la méthode de l'affichage en salle des profs est trop vague et impersonnelle, de sorte que le message risque de ne pas être vu et accepté par les personnes concernées.

Dans un ouvrage paru en 2002, Vincent Dupriez faisait le constat que les tâches d'animation pédagogique de l'équipe enseignante sont celles auxquelles les directions

⁵⁴ Lontie M., Etre « ami » avec ses élèves sur les réseaux sociaux, Analyse UFAPEC, 2011 N°23.11.

d'école consacrent le moins de temps⁵⁵. Des difficultés organisationnelles pourraient donc expliquer l'attitude peu engagée de la direction quant à la gestion de la question des relations professeurs-élèves via Facebook.

Des questions techniques de paramétrages restreints ou non des profils Facebook mais aussi des notions d'identité numériques ou de socialisation numérique apparaissent dans les deux derniers cas cités. Les élèves comme les professeurs sont confrontés à de multiples situations nouvelles dont ils ne mesurent pas toujours les enjeux, par méconnaissance de l'ensemble des dimensions technologiques, sociales, juridiques et éthiques qu'elles impliquent.

❖ Circulaire informative relative aux usages des réseaux sociaux dans l'enseignement

Bien qu'elle ait observé les pratiques adolescentes dans le cyberspace, Catherine Blaya, présidente de l'Observatoire International de la Violence à l'école, rappelle que les professeurs eux-mêmes ne sont pas à l'abri d'un dérapage en ligne.

Le numérique questionne la déontologie de la fonction enseignante et interpelle "sur la nécessité de former non seulement les élèves mais aussi les adultes des établissements scolaires sur la navigation en toute sécurité et sur une utilisation éthique d'Internet."⁵⁶ À ce propos, la circulaire du 05 octobre 2015 émise par Joëlle Milquet, anciennement Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance invite les enseignants à la vigilance concernant leurs pratiques et celles de leurs élèves dans le domaine de la communication numérique. En préambule, Joëlle Milquet précise que "les réseaux sociaux ont la particularité de réduire la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle. C'est pourquoi, ils doivent être utilisés de façon réfléchie et être abordés avec prudence, de manière encadrée"⁵⁷.

Pour ce faire, la circulaire présente deux outils récemment mis à la disposition des professeurs : un guide des bonnes pratiques en matière d'utilisation des réseaux sociaux ainsi qu'un dossier de présentation d'expériences pédagogiques liées à la sensibilisation et à l'intégration des réseaux sociaux dans l'enseignement. Quel accueil les enseignants réservent-ils à ces supports ? L'attitude des directions, chargées de relayer la circulaire auprès du personnel éducatif, joue un rôle important dans l'implémentation des bonnes pratiques au sein des écoles.

⁵⁵ Maroy M. (dir.), *L'enseignement secondaire et ses enseignants*, Collection Pédagogies en développement, De Boeck, Bruxelles, 2002.

⁵⁶ Blaya C., *Les ados dans le cyberspace : prises de risque et cyberviolence*, op cit., p. 160.

⁵⁷ Circulaire informative n°5433 du 05 octobre 2015 relative aux usages professionnels et pédagogiques des réseaux sociaux dans l'enseignement. http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5664

La gestion à long terme

À côté des sanctions et des mesures immédiates que l'école peut prendre pour gérer l'urgence des crises dues aux usages problématiques des nouvelles technologies, il existe également d'autres moyens d'action mis en œuvre pour un effet à plus long terme : la prévention, la sensibilisation et l'éducation.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'UFAPEC est membre, définit la notion d'éducation aux médias selon trois angles :

- "• Un renforcement de la réflexion de chaque citoyen vis-à-vis des médias : un mouvement volontaire de distanciation intellectuelle et affective par rapport à l'expérience médiatique ordinaire ;
- Une prise de conscience critique et une connaissance des enjeux de la vie personnelle et sociale liés à la communication médiatisée ;
- L'exercice d'un regard créatif sur le média et le développement de capacités d'expression et d'innovation dans la communication médiatique"⁵⁸.



©pixabay.com

L'éducation aux médias entend pour chaque utilisateur de s'approprier les langages médiatiques et de se former aux outils d'interprétation, d'expression et de communication par les médias. Cette définition, relativement vague, donne lieu à diverses interprétations et innovations locales, ainsi que nous le verrons au travers de l'analyse des quatre établissements sélectionnés.

Au départ, nous avons sélectionné les écoles en fonction de leur degré d'implication dans l'innovation technologique, à savoir le développement d'un projet quelconque d'éducation aux médias. Des écoles de deux types ont été sélectionnées : des écoles avec un projet "connu" via la presse ou Internet et des écoles a priori sans projet spécifique. Toutefois, au final, chaque école rencontrée s'est révélée porteuse d'un projet de sensibilisation aux nouvelles technologies, à un degré d'aboutissement variable selon les établissements. Même les écoles considérées au départ comme réactives (écoles 1 et 3) en l'absence d'une initiative visible d'éducation aux médias, élaborent des projets de sensibilisation à leur manière.

Qu'est-ce qui pousse les écoles tant à sanctionner les comportements problématiques qu'à organiser des activités de prévention ? L'image de l'école et sa réputation sont des moteurs importants pour les directions et les pouvoirs organisateurs (PO). D'autre part, les acteurs scolaires se montrent préoccupés par l'épanouissement individuel et collectif de leur public.

⁵⁸ Source : site Internet du CSEM et plus particulièrement la page : http://www.educationauxmedias.eu/csem/textes_positionnement/education

Dans le cadre des usages inappropriés ou problématiques des nouvelles technologies entre les élèves, la souffrance de la victime suscite la mobilisation des membres du personnel. "Les regards qui pesaient sur elle, c'était ignoble pour cette fille. Et donc du coup on ne peut pas ne pas réagir quand on a fait une formation d'éducateur et même je pense qu'on est naturellement humain, je crois que c'est impossible de ne pas réagir par rapport à ça" (entretien avec l'éducateur – école 1). Le registre de l'obligation morale est fortement investi pour justifier la réaction disciplinaire ou préventive, certains informateurs allant même jusqu'à évoquer la notion juridique de non-assistance à personne en danger.

L'obligation morale à agir au nom du bien-être de l'élève est la motivation primordiale mise en avant par les établissements rencontrés afin d'explicitier les fondements de leur intervention. Les missions de l'école de former et de "préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures⁵⁹" ne seraient-elles pas aussi une motivation essentielle à ce que les établissements prennent leur part d'enseignement au-delà des sanctions qui interviennent dans la gestion urgente des incidents ?

Ce tableau récapitule les initiatives d'éducation aux médias observées dans les écoles (nous les présentons en détail ci-après).

	École 1	École 2	École 3	École 4
Initiative observée	La fonction du professeur-webmaster	Journée de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux	La cellule "Je surfe responsable"	Le poste de coordinatrice numérique
Acteurs impliqués dans l'initiative observée	Un enseignant de langues	Trois enseignants du premier degré et une intervenante du Centre Audiovisuel de Liège	La responsable du premier degré, un éducateur et quatre enseignants	Une enseignante de langues

⁵⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'Enseignement obligatoire, art.6 §3, 1997.

- **Ecole 1 : la fonction du professeur-webmaster**

Depuis trois ans, le professeur-webmaster de l'école 1 a intégré un module spécifique d'éducation à Internet dans son cours d'anglais à destination des rhétoriciens. C'est l'occasion pour eux de s'informer et débattre sur la publicité ciblée, la surveillance, la protection des données personnelles, la fiabilité des sources, etc., ce qui rejoint les deux premiers points de la définition donnée par le CSEM. Ce module est une initiative personnelle du professeur qui déclare : "je me sens un devoir et une passion de transmettre ça aux jeunes parce qu'ils sont dedans tout le temps et ils n'ont pas le recul. Je ne dis pas qu'ils feront plus attention, mais au moins ils sauront dans quel jeu ils jouent, et ça je trouve vraiment important." Cette sensibilisation est dépendante des connaissances et du savoir-faire pédagogique de notre informateur. Elle est cependant intégrée à une discipline qui n'a à priori pas de lien direct avec Internet ou les médias, ce qui tend à démontrer le caractère réalisable et utile d'une approche transversale. Loin d'être une obligation formelle, c'est l'intérêt personnel qui guide l'acquisition de ses connaissances. "Ma dernière découverte, c'est le Petit Journal sur Canal+ où je me délecte de voir comment ils peuvent, à travers des images anodines, retrouver une logique" (entretien avec le professeur-webmaster).

À la demande de ses collègues, il rencontre parfois des élèves plus jeunes pour les éveiller à la critique des sources sur le Web. Il reçoit des périodes pour former ses collègues à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement, principalement le tableau numérique mais le versant sensibilisation des jeunes n'est le fait d'aucune contrainte institutionnelle et dépend donc totalement de son bon vouloir. Sa personnalité et ses centres d'intérêt modèlent son action plus que toute autre règle.

En outre, l'école a déjà fait appel à un commissaire de la police locale, venu à la rencontre des élèves. Pendant une semaine, cet intervenant est passé de classe en classe pour informer les élèves sur la thématique des réseaux sociaux et des médias. À ce propos, l'éducateur pense sincèrement "qu'en faisant venir le commissaire, l'école à mon avis s'est dit *"ok c'est bon on a fait notre job"*, donc je crois que ça se limite à ça aussi, ça relève plus du côté éducatif, humain, mais c'est hors cadre scolaire au final. Et donc nous on doit limiter nos compétences aussi".

Dans cette école, les actions de sensibilisation actuelles sont davantage d'ordre individuel (c'est-à-dire dépendantes de la personne qui les porte), locales, car réservées à des classes ou à des années d'enseignement particulières et ponctuelles, sans réelle vision à long terme. Résoudre les problèmes au cas par cas sans permettre une réelle prise de conscience et une responsabilisation de tous les jeunes peut-il avoir beaucoup d'impact ? L'école ne passe-t-elle pas à côté d'une occasion de renforcer l'aspect citoyen, responsable, actif, critique et solidaire (CRACS) de son enseignement ? Doit-on laisser la charge de cette formation au hasard d'une compétence ou d'une motivation propre à l'un ou l'autre enseignant au risque de creuser des écarts entre élèves ? Ne peut-on envisager à contrario d'intégrer des compétences en éducation aux médias dans les référentiels de chaque discipline et d'y former les enseignants ?



- **Ecole 2 : journée de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux**

Trois professeurs des deuxième et troisième degrés ont suivi une formation CECAFOC organisée par l'enseignement catholique sur l'analyse critique des réseaux sociaux et libèrent une période de leur cours pour répercuter l'information à leurs élèves.

Le préfet souhaite que cette sensibilisation puisse s'effectuer pour l'ensemble du public du collège de manière officielle. Il entend pour cela faire appel au centre psycho-médico-social (PMS). "Je voudrais quand même accroître cet outil qu'est le PMS, et leur utilité, pour faire des interventions vraiment beaucoup plus précises et systématiques chaque année, mais ça ne se fait pas encore."

D'après le préfet, la collaboration avec les partenaires extérieurs est essentielle dans la mesure où l'équipe ne se sent pas toujours apte à gérer elle-même certaines situations. "Nous avons des numéros de téléphone du SPJ, du SAJ, des services de police, des AMO, du planning familial, du PMS, on a tout un bagage pour nous venir en aide au cas où on se sentirait démuné dans une situation" (entretien avec l'éducateur). La direction et le PO soutenant les projets porteurs de nouvelles thématiques, le préfet pense que son initiative sera validée par les dirigeants de l'établissement.

Sur l'implantation du premier degré, la démarche de sensibilisation est différente. Elle a commencé en 2011, à l'initiative de notre interlocutrice alors encore enseignante et de deux de ses collègues désireux d'aider les jeunes à devenir des utilisateurs responsables des réseaux sociaux.

Afin de financer la participation d'une intervenante du Centre Audiovisuel de Liège (CAV), l'école a rempli un appel à projets du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias qu'elle a obtenu cette année-là.

Chaque classe du premier degré a ainsi reçu trois heures de formation avec l'intervenante du CAV. La première heure était consacrée au fonctionnement technique et légal des réseaux sociaux, la deuxième portait sur une séance de questions-réponses entre les élèves et l'intervenante et la troisième était dédiée à la confection d'un livret de prévention reprenant les données importantes apprises pendant la journée.

- **Ecole 3 : la cellule « Je surfe responsable »⁶⁰**

Lors de nos rencontres avec les acteurs de l'établissement, nous avons appris qu'une équipe s'était constituée sous la forme d'une cellule "Je surfe responsable", composée de différents membres du personnel de l'établissement. La responsable du premier degré, l'éducateur et le professeur de géographie tous trois rencontrés ainsi que trois autres professeurs du premier degré se sont associés, sur base volontaire, pour former la cellule.

En s'inscrivant dans la lignée du projet "Je surfe responsable" de Christophe Butstraen⁶¹, l'école 3 prenait plusieurs engagements : intégrer dans son Règlement d'Ordre Intérieur, une charte du bon usage des nouvelles technologies⁶² ; fournir aux élèves une séance d'information de deux heures en compagnie du médiateur scolaire ; accepter la collaboration inter-écoles. "On se réunit entre sous-directions de ces écoles ou entre éducateurs de ces écoles pour voir comment on va gérer pour qu'il y ait une cohérence dans les sanctions qu'on donne quand un même fait touche plusieurs écoles" (entretien avec la responsable du premier degré).

En plus de ces engagements, la cellule se donnait pour mission de plancher sur les incidents critiques liés aux usages juvéniles des TIC affectant le quotidien de l'école. "On est juste là pour prendre connaissance des cas, essayer d'enquêter et d'informer les personnes qui, elles, décident des sanctions qui seraient à prendre" (entretien avec le professeur de géographie).

Cependant, d'après l'éducateur rencontré, cette initiative n'aurait jamais vraiment démarré dans cette école, de sorte que le professeur de géographie la qualifie actuellement de "cellule dormante" en raison de son inactivité complète depuis plusieurs mois. Comment expliquer le statut inactif de la cellule aujourd'hui ?

Le manque de temps et la difficulté de coordonner les agendas de chacun ont compliqué la mise en route de la cellule, malgré les divers aménagements effectués par les uns et les autres. "On se réunissait sur les temps de midi et donc ça veut dire trois quarts d'heure maximum et des choses comme ça. [...] y a des moments où on a suspendu des cours pour pouvoir travailler deux-trois heures un après-midi ensemble" (entretien avec la responsable du premier degré).

Les agendas se synchronisent difficilement, d'autant plus que ce travail collectif et collaboratif reste facultatif par rapport aux tâches d'enseignement, comme le souligne un informateur. "Un professeur il est là pour enseigner sa matière et y a des professeurs admirables qui vont s'investir dans différentes cellules à côté. Mais c'est en plus" (entretien avec l'éducateur).

⁶⁰ Description de l'ensemble du projet "Je surfe responsable" en annexe.

⁶¹ Christophe Butstraen est médiateur scolaire pour le Brabant wallon et s'est spécialisé dans la prévention des usages déviants des TIC auprès des écoles.

⁶² Voir le contenu intégral de la charte en annexe.

De plus, la cellule aurait éprouvé des difficultés à trouver sa place face à la prise en charge des incidents par les éducateurs. En effet, le rôle informatif de la cellule ne semblait pas utile au travail effectué par l'équipe éducative, car, d'après la responsable du premier degré, la gestion des incidents est à l'heure actuelle entièrement réalisée par l'équipe éducative. C'est peut-être à partir de là que pourront émerger de nouveaux questionnements et de nouvelles initiatives. "Oui, il n'y a plus de cellule, mais très clairement ce sont les éducateurs qui ont pris ce rôle-là. Quelque part, c'est là-dedans que ça se déroule aujourd'hui. [...] En soi, elle a bourgeonné autrement on va dire" (entretien avec la responsable du premier degré).

Le projet "Je surfe responsable" nous semble proposer plusieurs pistes intéressantes comme :

- la réflexion collective de plusieurs directeurs, puis d'autres acteurs comme le Conseil de Participation, ou le PMS, c'est-à-dire l'ouverture à plusieurs partenaires ;
- la mutualisation des expériences ;
- la proposition d'actions conjointes des différents établissements concernant les usages d'Internet par les élèves ;
- La rédaction d'une charte commune ;
- L'implication de certains élèves via un concours pour le logo de l'action.

Cependant, elle pose aussi des questions sur la façon d'aborder ces sujets. Les élèves, premiers concernés, ne devraient-ils pas être ceux à qui l'on demande de réfléchir ces questions, à construire cette charte, à proposer des actions ?

La charte elle-même questionne le sens éducatif :

- elle est uniquement une liste d'interdits parfois non clairement définis (frontière entre vie privée et école, réputation de l'école, pression psychologique insupportable...) ;
- l'interdiction d'utilisation du "copier-coller" ou nécessité d'indiquer la source des documents dans un travail scolaire relève clairement de la pédagogie ;
- l'ensemble de la charte va uniquement dans le sens d'une limitation de la liberté d'expression et ignore l'importance de ce droit fondamental ;
- etc.



- **Ecole 4 : le poste de coordinatrice numérique**

Entre 2009 et 2015, une enseignante d'anglais de l'école 4 s'est spécialisée dans l'éducation aux nouvelles technologies jusqu'à occuper la fonction particulière de "coordinatrice numérique". Grâce à elle, chaque année, les élèves de première année secondaire ont reçu deux heures d'information sur les grands principes du surf responsable. Pour les élèves de la troisième à la cinquième secondaire, la coordinatrice a organisé un "lunch numérique" tous les vendredis midis où les discussions ont tourné autour du droit à l'image, des réseaux sociaux, du Wifi public par exemple. Le travail réalisé entend encourager la réflexivité des élèves par rapport à l'anonymat, la protection des données, la réputation en ligne, la diffamation pour toucher aux notions plus profondes d'empathie et d'intimité.

Pour notre informatrice, l'empathie et l'intimité "sont vraiment deux valeurs sur lesquelles il faut se battre" et l'action mise en place devrait veiller à reconnecter les jeunes avec ces deux notions fondamentales du vivre ensemble. Dans le cadre des nouvelles socialisations via les TIC, le jeune choisit de diffuser publiquement un certain nombre d'informations sur lui-même, dans un cadre social plus large. Cette notion où l'on dévoile une partie de son identité est appelée "extimité" (par opposition à intimité). "L'extimité est liée à une certaine "mise en scène" de soi, un acte pro social qui n'est pas neuf, mais qui s'exprime désormais différemment, notamment dans le numérique."

Il faut donc bien prendre en compte que la construction et le déploiement de l'identité des adolescents se trouvent modifiés par l'avènement des médias numériques et des réseaux sociaux. Pour en faire comprendre les impacts ne conviendrait-il pas d'examiner cette question avec les jeunes eux-mêmes ?

Outre le travail d'éducation à l'égard des jeunes, la coordinatrice numérique est également allée à la rencontre de ses collègues professeurs, éducateurs, intervenants du centre PMS et des parents des élèves. Chaque catégorie d'acteurs de l'école a reçu une information adaptée à ses caractéristiques et intérêts. Cela correspond aussi à la nécessité, pour les jeunes, de pouvoir compter sur l'intervention éclairée de personnes de référence.

En mars 2015, nous avons appris que cette enseignante-coordinatrice numérique n'exerce plus aujourd'hui cette fonction particulière.

Détentriche d'une forte reconnaissance, la coordinatrice numérique s'était imposée comme la personne-ressource par excellence en matière de compréhension des pratiques numériques juvéniles. Les acteurs scolaires de l'école 4 n'ont pas cherché à se former eux-mêmes sur le sujet, confortés par la possibilité de pouvoir s'appuyer, à tout moment, sur les connaissances de la coordinatrice.

La personnalisation extrême et l'absence d'un cadre institutionnel et légal autour de la fonction de coordinatrice numérique constituent des freins à une éventuelle reprise du poste par une autre personne.

Il serait toutefois dommage, selon nous, d'abandonner ces pratiques d'éducation aux médias, vu la "saine et positive émulation auprès des élèves" (entretien avec la coordinatrice numérique). En effet, un élève ayant tenté de déterrer la photo d'une jeune fille dénudée a rapidement été remis en place par ses camarades de l'école. Il semblerait donc que la prévention effectuée par la coordinatrice entraîne les élèves dans un cercle vertueux d'autorégulation.

L'école ne doit-elle donc pas trouver les moyens de systématiser et de pérenniser ce genre de fonction en veillant à emmener et accompagner l'ensemble des autres enseignants dans cette même dynamique ?

- **La répartition des tâches de sensibilisation entre acteurs scolaires**

Force est de constater la prépondérance, sur l'ensemble des initiatives dites "de long terme", de l'approche préventive et éducative plutôt que disciplinaire. Les questions de discipline et de sanction restent l'apanage des directions dans leur rôle d'incarnation de l'autorité et de la justice réparatrice. Cette figure ne les empêche toutefois pas forcément d'affirmer l'importance du dialogue et de la réflexion, porteurs d'effets plus positifs sur le long terme que la sanction.



©UFAPEC

Pour ce qui est de l'école en charge des sanctions face aux problèmes survenus, précisons que notre analyse dans les quatre écoles a montré que de façon générale, les "sanctions" prises sont "intelligentes" dans le sens où elles font réfléchir les élèves sur leurs actes et promeuvent le dialogue et la réflexion.

Exemples :

- Ecole 1 : La direction a décidé de donner une sanction adaptée aux faits, c'est-à-dire que les deux filles qui ont inscrit la troisième sur le site de rencontres, ont dû réaliser un travail de lecture et de réflexion sur les dangers des médias. Il s'agissait plus précisément de la lecture d'un article et d'une série de questions à compléter nécessitant une réflexion personnelle sur leurs actes.
- Ecole 4 : Le dialogue et la sanction expliquée avec prise de conscience sont deux éléments-clés de la gestion des incidents

À noter que l'ensemble des initiatives observées dans le cadre de cette recherche bénéficie du soutien des directions, que ce soit par l'octroi d'heures NTPP (nombre total de périodes professeurs), l'octroi de ressources matérielles ou encore l'implication personnelle dans ces projets.

❖ Professeurs versus Educateurs

La répartition des tâches mal définie dans l'école 3 (cellule "je surfe responsable") illustre, de manière plus générale, le débat, au sein des écoles rencontrées, sur la répartition des tâches entre enseignants et éducateurs. Les avis divergent, parfois entre informateurs d'une même école, quant à la place effective de ces deux catégories d'acteurs dans le travail éducatif auprès des élèves.

Maurice Tardif et Cécilia Borgès avancent que la présence grandissante des agents scolaires dans les établissements d'enseignement modifie la répartition du travail traditionnellement réalisé par les enseignants et donne lieu à "de nouvelles pratiques de concertation et d'échanges avec les enseignants, mais aussi des stratégies de protection de territoires et de négociation de statut."⁶³ Dans les établissements étudiés, la répartition des tâches est débattue dans une stratégie de négociation de statut entre une première et une seconde ligne d'intervention où les acteurs de première ligne sont ceux en relation directe avec les élèves. Au contact quotidien avec les jeunes, ces acteurs de première ligne sont susceptibles de pouvoir sentir, comprendre et intervenir directement sur les problématiques rencontrées par les élèves. Dans l'école 2, la tendance est de désigner les professeurs comme intervenants de première ligne alors que dans les écoles 1, 3 et 4, les éducateurs ont tendance à être définis comme acteurs de première ligne.

Cette divergence pourrait s'expliquer par des relations professeurs-élèves différentes selon la logique de l'établissement. Dans l'école 2, "les relations de contrôle enseignants/élèves sont de type interpersonnel ou articulées en termes de soutien socio-affectif et d'éducation au sens large du terme."⁶⁴ L'intervention de première ligne ferait donc partie intégrante du rôle des professeurs et justifierait leur implication dans les tâches purement éducatives, en écho à la démarche de prise en compte de la globalité de l'élève. Dans les écoles 1, 3 et 4, là où "les rapports enseignants-élèves sont basés sur l'autorité et [où] les rapports de contrôle sont "fermés" et basés sur les positions hiérarchiques."⁶⁵, le rôle pédagogique des professeurs à l'égard des élèves est davantage valorisé dans les discours et montre une attribution plus systématique des tâches purement éducatives aux agents scolaires engagés. En effet, l'exercice du rôle pédagogique nécessite des conditions de travail propices à la transmission des savoirs, reléguant les préoccupations juvéniles sur le territoire d'action des éducateurs. "En classe, il y a cette autorité, cette chape de plomb, donc ils ont tendance en général à se tenir à carreaux et ce n'est que à l'extérieur qu'on voit vraiment les tensions apparaître" (entretien avec le professeur de géographie – école 3).

⁶³ Tardif M. et Borgès C., *Transformations de l'enseignement et travail partagé*, Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, vol. 42, 2009, p. 86.

⁶⁴ Delvaux, B. et Maroy, C., "Logiques d'établissements, interdépendances compétitives et inégalités sociales", Texte paru dans Dupriez V., Oriane J.F, Verhoeven M. (Ed), *De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question*, Peter Lang, Bern, 2008, p. 6.

⁶⁵ Idem, p. 7.

❖ Les dangers d'une mauvaise répartition des tâches de sensibilisation aux TIC

Si dans les discours les éducateurs sont considérés comme occupant la première ligne d'intervention auprès des jeunes, les faits indiquent que les quatre projets de gestion des usages inappropriés des TIC sont organisés par des enseignants. Parmi les quatre éducateurs rencontrés, seul l'éducateur de l'école 1 déclare être intéressé et à l'aise avec les nouvelles technologies. Les autres se disent respectivement "en retard", "vieux jeu" et "pas du tout branché".

À l'inverse, les professeurs investis dans un projet de sensibilisation aux usages problématiques des TIC manifestent tous un vif intérêt pour ces outils et possèdent des compétences techniques et réflexives en lien avec ces derniers. Au sein de leur école, ces professeurs représentent une minorité conscientisée, "prête à s'investir et à aller de l'avant [face à] une majorité plus prudente et réservée."⁶⁶ Michel Bonami et Michèle Garant ajoutent que "l'innovation se développera si la minorité arrive à rallier à son point de vue des éléments de la majorité."⁶⁷ Or, comment la minorité, perçue comme spécialiste et acteur de référence de la thématique, peut-elle mobiliser des individus peu intéressés et informés sur les usages des TIC ? L'exemple de la coordinatrice numérique de l'école 4 illustre bien le danger d'un tel clivage. Quand la minorité ou l'acteur individuel se désengage du projet, la survie de celui-ci ne peut être totalement garantie. Une coordination et un ancrage du projet à l'échelle de l'établissement permettraient une meilleure viabilité des initiatives.

Dans les cas où le débat est confié à un nombre restreint de spécialistes, une réflexion à l'échelle plus large de l'établissement en termes de conditions de travail, de relations interpersonnelles, de politique disciplinaire et préventive ou encore de réputation s'avère complexe.

Toutefois, lorsque la minorité conscientisée fait appel au service d'un partenaire extérieur, c'est là une occasion de développer les enjeux de l'action dans le sens d'un problème de société, au-delà des modes d'action individuels. La répartition des tâches d'éducation aux médias s'établit alors à un autre niveau, celui du partenariat entre l'école et des organismes extérieurs diversifiés.

⁶⁶ Bonami M. et Garant M. (éds), *Systèmes scolaires et pilotage de l'innovation : émergences et implantation du changement*, Collection Perspectives en éducation, De Boeck, Bruxelles, 1996, p. 43.

⁶⁷ Idem.

- La répartition des tâches entre l'école et les partenaires extérieurs

L'école 2 présente le plus grand nombre de partenariats avec des organismes externes, tant sur les plans psychosocial, judiciaire que préventif. Parmi ces organismes, on retrouve notamment des AMO, services d'aide en milieu ouvert, le centre PMS, un collectif assuétudes, le Service de l'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection de la Jeunesse ou encore le Centre Audiovisuel de Liège. Cette multitude de collaboration est caractéristique des écoles qui "entretiennent une relation ouverte à leur environnement."⁶⁸ De cette manière, "l'école se veut ouverte sur la communauté locale."⁶⁹ Cette ouverture semble moins pratiquée et moins diversifiée dans les autres établissements rencontrés. Outre la collaboration inévitable avec un centre PMS, les acteurs impliqués dans une initiative d'éducation aux médias citent principalement des associations comme Média-Animation, Action Ciné Médias Jeunes ou des intervenants individuels tels que Christophe Butstraen et Olivier Bogaert.

Les collaborations seraient notamment freinées par une méconnaissance du tissu associatif en matière de sensibilisation aux TIC. "Je serais intéressé mais je ne sais pas... je n'ai pas connaissance de ressources" (entretien avec le directeur fraîchement nommé – école 1). La nature des apprentissages dispensés par ces organismes extérieurs pourrait également expliquer le développement plus lent des pratiques de coopération.

L'éducation aux médias, en s'appuyant sur des pratiques sociales concrètes, s'inscrit dans le domaine de l'éducation informelle et, à ce titre, peut souffrir de discrédit face à des savoirs scolaires fortement légitimes. D'où la difficulté éventuelle pour l'école de reconnaître la nécessité de former les élèves à ce qui relèverait de la simple "sphère du divertissement."⁷⁰

L'école doit aujourd'hui prendre conscience que les médias nécessitent une éducation à part entière si l'on veut que les citoyens de demain ne soient pas soumis à des puissances médiatiques dont ils ne comprennent ni le sens ni les enjeux, et si l'on veut au contraire qu'ils maîtrisent au mieux ces outils et les utilisent de façon consciente et responsable.

Les compétences techniques, informationnelles, sociales et réflexives liées à une utilisation responsable des TIC ne faisant pas partie du curriculum d'enseignement, les écoles choisissent souvent d'avoir recours à un organisme externe lorsqu'elles estiment importante la transmission de ces savoirs. L'appui sur des partenaires extérieurs contraint l'école à reconnaître qu'elle a perdu le monopole de la transmission culturelle et que d'autres instances sont aptes, tout comme elle, à prendre en charge la socialisation des jeunes générations.

⁶⁸ Delvaux B. et Maroy C., op cit., p. 6.

⁶⁹ Delvaux B. et Maroy C., op cit., p. 13.

⁷⁰ Monjo, (1998) cité par Brougère G. et Bezille H., (2007). De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation. *Revue française de pédagogie*, n°158 (janvier-mars 2017), p.117-160.

D'après le discours des informateurs, les collaborations créées dans ce cadre sont sources de satisfaction et sont appréciées pour leur plus-value. "La prévention qui a été mise en place avec le commissaire, j'ai trouvé ça super intéressant. Car nous on a besoin de comprendre, comment eux fonctionnent [...] ce sont des discussions qui restent dans la tête ce genre de trucs. C'est un bon apprentissage pour chacun" (entretien avec l'éducateur – école 1).

Ne serait-il donc pas nécessaire d'assurer une place structurelle à l'éducation aux médias dans les programmes scolaires ? Que ce soit comme discipline à part entière, du fondamental à la fin de du secondaire sous forme de modules par exemple mais également dans tout référentiel des disciplines où elle pourrait se déployer (comme nous l'a montré l'exemple du webmaster en cours d'anglais) ?

Aux côtés des acteurs scolaires et des partenaires externes, un autre acteur fondamental du processus d'autorégulation des jeunes n'a pas encore été mentionné à ce stade. Comment les établissements scolaires vivent-ils la répartition de cette responsabilité avec les parents des élèves ? Que pouvons-nous dire du rôle de chacun dans la gestion des usages inappropriés des nouvelles technologies ?

- **Le partage des rôles entre l'école et les parents**

Dans l'école 2, les enseignants qualifient les parents d'"absents" et ajoutent qu'ils se contentent de confier leur enfant aux bons soins de l'école. Les enseignants nous rapportent que certains parents mandatent parfois explicitement l'école à ce sujet. Lors d'une réunion entre professeurs et parents, un père s'est dit impuissant face à l'utilisation intensive du téléphone par sa fille et a demandé aux enseignants d'y veiller à sa place. "Il disait à tous les professeurs *"Est-ce que vous pouvez en début de cours exiger d'elle qu'elle vous remette son GSM ?"* Parce qu'à la maison ce n'est pas possible" (entretien avec l'enseignante d'anglais – école 2).

En outre, les acteurs scolaires de l'école 2 pointent l'absence d'implication parentale jusque dans les tâches éducatives élémentaires et se donnent la mission d'y pallier par leurs propres moyens. "Il y a toute une éducation que la plupart n'ont pas et qu'il faut instaurer... ne fut-ce que dire bonjour, enlever sa casquette, tout ça je crois qu'ici on doit le dire dix fois sur la journée" (entretien avec l'enseignante en mathématiques – école 2).

Dans ce contexte, les acteurs scolaires renoncent d'emblée à solliciter la participation des parents dans l'éducation aux usages problématiques des nouvelles technologies. L'école entend assumer elle-même la prise en charge de ces tâches éducatives. "Je pense que les familles avec lesquelles on travaille ne sont pas suffisamment armées pour le faire et donc on a pris le rôle" (entretien avec la responsable du premier degré – école 2). Confrontée à ce qu'elle appelle l'impuissance de son public parental, l'école a abandonné l'idée d'une répartition équilibrée des responsabilités et concentre son énergie sur l'intervention directe auprès des élèves.

Les écoles 1, 3 et 4 doivent composer, selon les termes des acteurs scolaires de l'école 3, avec un phénomène d'"hyper-parentalité" au sein de leur public. Cette notion renvoie en réalité à un comportement de "maternage intensif" de la part des parents. Ce comportement est révélateur de la reconfiguration des familles autour de la figure centrale de l'enfant, qui par la maîtrise de la procréation, devient un bien rare et précieux.⁷¹

L'investissement affectif inédit⁷² dont les enfants font aujourd'hui l'objet montre que "les familles tiennent à tout prix à préserver de bonnes relations avec leurs enfants et de plus en plus, à ce qu'il s'épanouisse et réussisse tout à la fois."⁷³ Certains parents se réservent ainsi le droit de contester l'autorité des établissements scolaires lorsque ceux-ci entravent la liberté et l'épanouissement personnel de leurs enfants. Nous touchons là à la question des enfants ou ados-rois. Selon Barrère, "ces relations tendues peuvent être analysées comme le fruit de fortes attentes réciproques de l'un et l'autre monde."⁷⁴ Une de ces fortes attentes réciproques de la part des écoles envers les parents concerne l'implication de ces derniers dans la gestion des usages juvéniles des TIC. Aucune disposition légale n'oblige les écoles à conscientiser les jeunes à un usage responsable des nouvelles technologies et les acteurs scolaires insistent sur la responsabilité des parents à ce niveau. Les établissements scolaires aimeraient que les parents assument leur rôle en s'impliquant davantage dans les tâches d'éducation aux médias. Des interpellations concrètes ont lieu en ce sens.

À l'heure actuelle, les acteurs scolaires rencontrés ne sont pas satisfaits du sentiment d'asymétrie qu'ils ont de la division du travail entre eux et les parents. Les établissements scolaires souhaitent une meilleure répartition des tâches par laquelle ils pourraient s'appuyer sur le soutien des parents dans un esprit de collaboration que l'on appelle parfois "coéducation ou partenariat entre écoles et familles."⁷⁵ Mais un partenariat demande au préalable, la reconnaissance de l'autre partenaire et de ses compétences. Est-ce le cas dans le chef des enseignants comme des parents ? Avant d'entreprendre toute tentative de coéducation, le temps de la rencontre est nécessaire...

L'analyse des rôles suggère, sur l'ensemble des quatre écoles et des personnes rencontrées, que les parents s'intéressent faiblement, voire pas du tout, aux pratiques numériques des adolescents. Toutefois, il faut aussi constater que des associations de parents ont pris la question en main et ont suscité, comme on le lira plus loin, une recherche-action menée en 2011 par l'UFAPEC, en collaboration avec Média Animation, qui a conduit à la production d'un outil ainsi qu'à de nombreuses animations dans les associations de parents sur cette question.

⁷¹ Cadolle S., *Les mutations de l'autorité familiale*, Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, vol. 42, 2009, p. 57.

⁷² Idem, p. 55.

⁷³ Barrère A., op cit., p. 24.

⁷⁴ Barrère A., op cit., p. 24.

⁷⁵ Périer P., 2005 cité par Barrère, op cit.

Cependant, nous observons que les parents, qui par intérêt personnel et/ou professionnel manipulent les TIC avec aisance, s'intéressent d'eux-mêmes aux pratiques de leurs enfants et mettent des balises pour prévenir les usages déviants. Ceci rejoint les observations de Benoît Lelong sur cette catégorie spécifique de parents impliqués. "Dans les milieux plus aisés et culturellement mieux dotés, les parents familiarisés à l'ordinateur par leurs études ou leur métier continuent d'occuper la place de personne ressource en informatique." ⁷⁶ Ainsi, le président de l'association de parents de l'école 3 n'a pas attendu les interpellations de l'école pour sensibiliser ses enfants à la question des nouvelles technologies. Travaillant dans le domaine de l'informatique, ce papa a passé plusieurs heures à expliquer à ses enfants le fonctionnement d'un ordinateur, mais aussi à développer leur esprit critique à propos d'Internet et des réseaux sociaux. "Je passe par contre du temps à leur expliquer qu'Internet, c'est comme toute chose, il y a des bonnes et mauvaises choses, il y a des choses qui sont pour adultes, mais quand vous entrez dans une librairie c'est pareil, il y a toujours un rayon adulte, il faut leur apprendre" (entretien avec le président de l'association de parents - école 3).

Toutefois, pour les autres parents moins outillés de compétences informatiques, les pratiques numériques de leurs enfants sont d'autant plus complexes à décoder qu'elles se font "relativement discrètes voire silencieuses"⁷⁷, dans l'intimité de la chambre. Devant la difficulté de réguler le contenu des activités des enfants sur le Net, "le contrôle [parental] porte désormais plus sur les coûts et sur le temps passé à utiliser les différents médias que sur les contenus."⁷⁸ Selon Sophie Jehel, c'est par une régulation détournée que les parents non-initiés peuvent tenter d'instaurer "des principes d'éducation relatifs aux activités extrascolaires, ou aux horaires de coucher,



qui ne sont pas nécessairement articulés à une inquiétude explicite à l'égard des médias, mais qui peuvent avoir un effet considérable sur [la] consommation médiatique [des enfants]."⁷⁹

Si les établissements scolaires peuvent compter sur l'aide d'organismes extérieurs experts en prévention quant aux usages déviants des TIC, sur qui les parents pourraient-ils s'appuyer afin de mieux

©UFAPEC rder les pratiques médiatiques de leurs enfants ? La rétrosocialisation rencontre probablement là une de ses limites. En attendant, reste aux établissements scolaires le sentiment que "la société voudrait que l'école réponde à ces missions"

⁷⁶ Lelong B., 2003 cité par Le Douarin L., "Usage des nouvelles technologies en famille", *Informations sociales*, n°181, 2014, p.66.

⁷⁷ Le Douarin L., op cit., p. 68.

⁷⁸ Le Douarin L., op cit., p. 69.

⁷⁹ Jehel S., *Parents ou médias : qui éduque les préadolescents ? Enquête sur les pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet*, Collection Éducation et société, ERES, Toulouse, 2011, p. 121.

(entretien avec l'éducateur – école 3) alors que celles-ci relèveraient plutôt du ressort de la société elle-même.

L'impact des usages inappropriés des TIC sur l'institution scolaire

Le bouleversement majeur et inéluctable dans lequel les nouvelles technologies précipitent l'institution scolaire est celui de la désanctuarisation de l'école, selon les termes employés par le sociologue François Dubet. L'école ne peut plus totalement se concevoir comme un "sanctuaire protégé des désordres du monde extérieur [...] et des passions humaines."⁸⁰ La perte de la dimension sanctuaire de l'école a commencé avec la massification scolaire et se poursuit, s'accélère même, avec l'introduction des nouvelles technologies qui traversent et brouillent les frontières de l'institution. En "bousculant la frontière entre identité privée et publique, les réseaux sociaux constituent des espaces de très grande exposition pour les personnes qui s'y engagent."⁸¹ Les réseaux sociaux d'Internet brouillent les frontières des sphères privées et publiques, de sorte que les nouvelles technologies paraissent agir comme des "accélérateurs de porosité" entre l'école et son environnement. Internet Mobile dit aussi "Internet de poche"⁸² permet une connexion directe avec le monde extérieur depuis l'enceinte de l'école. De ce fait, la séparation physique et temporelle entre temps scolaire et temps extra-scolaire n'est plus nette.

Pierre Mercklé évoque à ce propos la fin du "fantasme de la séparation des scènes sociales sur Internet"⁸³ où les adolescents et les adultes se retrouvent simultanément sous le regard d'une variété d'individus proches ou éloignés. Ce qui appartenait à la vie interne de l'établissement scolaire peut désormais se retrouver exposé à une audience dépassant ses murs tout comme ce qui appartenait à la vie extra-muros de l'école peut y rejaillir avec force. Les différentes sphères sociales de la vie des individus (travail, famille, école, domicile, amis) se mélangent de façon inédite.

Des philosophes affirment que "la technique envahit l'humanité et domine l'homme"⁸⁴, mais nos observations nous laissent penser que les acteurs scolaires ne sont pas démunis de pouvoir d'action, même minimal, sur les usages non-pédagogiques effectués par les élèves. Les acteurs impliqués dans une initiative d'éducation aux médias encouragent l'école à une démarche d'adaptation aux réalités de son environnement.

Dans cette perspective, l'école devrait tendre vers l'intégration du numérique pour rester en phase avec son public et la société actuelle, selon un professeur de l'école 3 :

⁸⁰ Dubet F., "Paradoxes et enjeux de l'école de masse", op cit., p. 37.

⁸¹ Cardon D., "Le design de la visibilité. Un essai de cartographie du web 2.0", *Réseaux*, n°152, 2008, p.96.

⁸² Donnay J.-Y., "Les TIC : essai de contextualisation", Texte paru dans *Les Cahiers de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale*, Les usages problématiques d'Internet et des jeux vidéo. Synthèse, regard critique et recommandations, cahier n°6, 2010, p. 19.

⁸³ Mercklé P., op cit., p. 92.

⁸⁴ Vinck D., *Sociologie des sciences*, Collection U. Sociologie, Armand Collin, Paris, 1995, p. 232.

"l'école c'est bien un des seuls acteurs de la société qui doit absolument vivre avec son temps, voire même être en avance puisqu'elle vit avec toute cette population qui elle est vraiment en première ligne en terme d'innovation [...]. [Sans utilisation des nouvelles technologies, il n'y a pas] de réel apprentissage de cette société, de la réalité qu'elle représente, ce serait donc mal préparer les futurs adultes à la société d'aujourd'hui qui est bourrée de nouvelles technologies de l'information et de la communication" (entretien avec le professeur de géographie).

Comment l'école doit-elle s'adapter ? La gestion des usages inappropriés des nouvelles technologies replonge les établissements scolaires au cœur de la tension entre l'instruction et l'éducation que l'école républicaine n'a eu cesse de vouloir apaiser en établissant une distinction nette entre les deux.⁸⁵ Dans ce modèle clivé, l'instruction, dispensée par l'école, reposait sur la raison et l'objectivité des disciplines tandis que l'éducation, le propre des familles et de l'Église, touchait aux sentiments et aux expériences⁸⁶. Ce sont ces passions humaines dont l'École cherchait à se prémunir en s'érigeant en sanctuaire ou forteresse. La distinction entre l'élève et l'enfant servait la séparation des rôles.

Aujourd'hui, la présence dans l'enceinte de l'école des sociabilités juvéniles notamment via le numérique remet au centre du débat la distinction entre les tâches d'instruction et celles d'éducation. Pour une part des acteurs rencontrés, principalement ceux investis dans une initiative d'éducation aux médias, l'heure n'est plus à la séparation des missions, mais à une nécessaire adaptation à ce qui déstabilise l'école de l'intérieur.



©UFAPEC

En somme, l'institution scolaire ne peut plus fermer les yeux sur les usages des nouvelles technologies et doit, si elle souhaite préserver les conditions de son exercice, proposer une intervention pédagogique autant qu'éducative à destination des élèves. L'exemple du professeur-webmaster de l'école 1 montre qu'un enseignant qui instruit en même temps qu'il éduque est nécessaire⁸⁷. Certes, cela exige un savoir-faire et des connaissances spécifiques, hors du cadre des disciplines traditionnelles. Mais ces compétences sont celles que l'évolution des médias interactifs dans notre société va

⁸⁵ Dubet, F., Heur et malheur de l'école républicaine. Éduquer au XXIe siècle. *Sciences humaines*, n°263 (octobre 2014).

⁸⁶ Idem

⁸⁷ Depuis trois ans, le professeur-webmaster de l'école 1 a intégré un module spécifique d'éducation à l'Internet dans son cours d'anglais à destination des rhétoriciens. C'est l'occasion pour eux de s'informer et de débattre sur la publicité ciblée, la surveillance, la protection des données personnelles, la fiabilité des sources...



rendre indispensable pour tout citoyen qui veut rester en phase avec son époque, responsable et conscient.

De manière générale, les acteurs scolaires impliqués dans une initiative de sensibilisation aux TIC sont les témoins privilégiés de la façon dont les usages des nouvelles technologies transforment, lentement mais certainement, la forme scolaire telle que conçue à l'heure actuelle. La prise en compte doit être globale, tant dans les usages problématiques ou "privés" des élèves à l'école que dans les usages dit pédagogiques. La frontière entre ces usages et comportements n'est pas aussi définie. Au contraire elle bouge et se modifie sans cesse; ce qui implique cette indispensable mixité entre éducation et instruction en ce qui concerne –au moins- les médias sociaux.

En effet, utiliser les réseaux sociaux pour des travaux de groupes par exemple est une pratique que l'on voit surgir à l'école. Autre cas vécu, un directeur raconte être bien embêté lorsqu'un élève frappe à la porte de son bureau et explique le motif de son renvoi du cours : l'utilisation de son téléphone en classe. L'un de ses camarades ayant posé une question, l'enseignant n'a pas pu y répondre dans l'instant. L'élève en question se saisit alors de son smartphone pour y rechercher l'information via Internet et la transmettre à la classe. Le directeur explique : doit-il sanctionner l'élève de contrevenir au règlement (l'usage de l'appareil est interdit en classe) ? Ou doit-il le féliciter d'avoir fait preuve de curiosité, d'initiative et d'utilisation appropriée d'un outil pour répondre à un problème posé et compléter les connaissances de tous ?

La forme même des modes d'apprentissage est en pleine mutation : les savoirs diffusés localement dans une classe deviennent accessibles partout, tout le temps en connexion ; dispensés verticalement par un professeur, ils deviennent ouverts, participatifs et en co-construction permanente ; cloisonnés dans une discipline, ils deviennent transversaux, pluri- et interdisciplinaire...

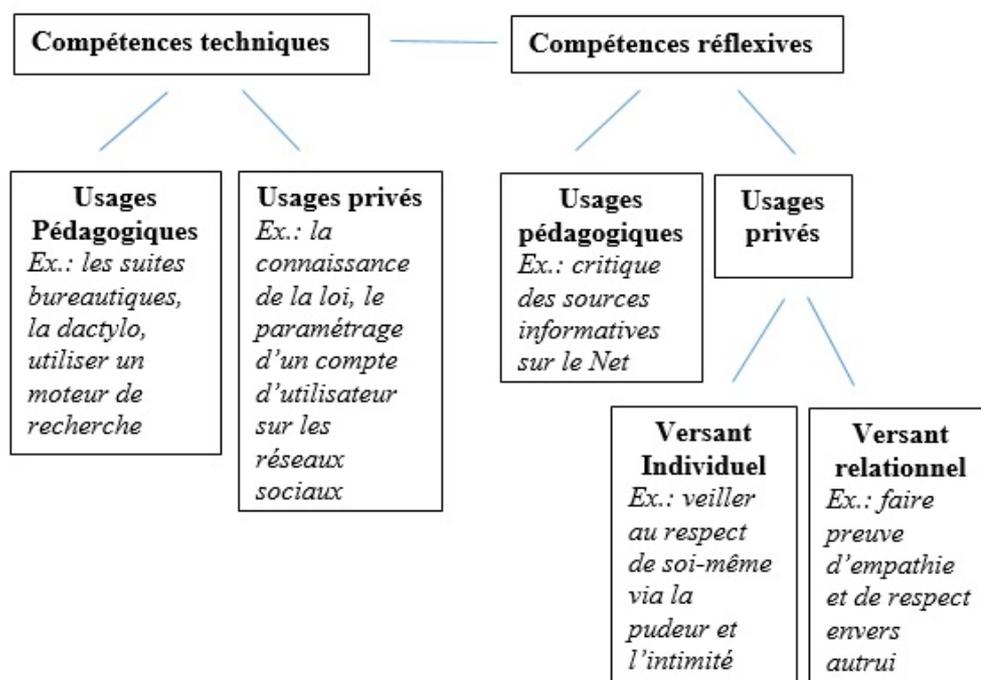
L'école ne pourra faire l'impasse de la formation de ses enseignants à ces multiples compétences, pour qu'ils puissent à leur tour transmettre des savoirs, savoir-faire et savoir-être aux jeunes de demain.

Quelles compétences pour quelle vision de l'utilisateur responsable et conscient ?

Par l'observation des comportements numériques juvéniles et de leur incidence sur les conditions du vivre-ensemble, les acteurs scolaires rencontrés sont en mesure de formuler leur propre vision de l'élève en tant qu'utilisateur responsabilisé – c'est-à-dire doué de compétences – en matière d'usage des nouvelles technologies. Ils se sont exprimés sur leur conception d'une utilisation "saine et responsable" des nouvelles technologies. Sur base des propos recueillis, nous avons schématisé les compétences proposées en différentes catégories afin de clarifier les champs d'action de ces comportements désirés.

Deux pôles initiaux de formation émergent au travers des discours : un pôle de compétences "techniques" (connaissances et savoir-faire) et un pôle de compétences "réflexives" (positionnement critique et prise de conscience des enjeux de la vie personnelle et sociale ; en référence à la définition de l'éducation aux médias donnée par le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias).

Ces deux pôles contiennent chacun un domaine scolaire et un domaine personnel, avec d'une part les compétences souhaitées sur le plan pédagogique et d'autre part les compétences souhaitées dans les usages effectués à titre privé, hors finalité pédagogique. Les compétences réflexives attachées aux usages non-pédagogiques agissent sur deux plans : le versant individuel (usages tournés vers soi) et le versant social (usages tournés vers autrui).



La vision de l'utilisateur outillé, d'après les acteurs scolaires rencontrés, tient compte de la relation entre les catégories de compétences pour proposer, au final, un élève doté de multiples compétences.

Sur le plan scolaire, il devrait faire preuve de maîtrise des outils informatiques tout en ayant la capacité de poser un regard critique sur les sources de l'information disponibles en ligne.

Sur le plan technique des usages privés, il devrait être capable de paramétrer ses comptes d'utilisateur sur les réseaux sociaux en choisissant les options adéquates. À titre privé, l'élève devrait également pouvoir connaître la législation sur le droit à l'image et prendre soin de sa "personal branding"⁸⁸ vis-à-vis d'un futur employeur notamment – ce qui suppose de maîtriser le paramétrage de la confidentialité des données affichées – tout en veillant au respect d'autrui dans les actes qu'il pose.

L'acquisition des compétences pour devenir un utilisateur responsable est une démarche reconnue et proposée par différents services en Wallonie et à Bruxelles. Le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias en donne la définition suivante: "L'éducation aux médias vise à former des citoyens autonomes par rapport au contexte médiatique dans lequel ils se situent, c'est-à-dire des personnes capables de prendre des décisions par elles-mêmes et d'agir consciemment dans la société. Il s'agit d'une démarche active : il est question à la fois d'une compréhension des médias (savoir) et de leurs impacts, mais aussi d'une maîtrise (savoir-faire) de ceux-ci et enfin d'attitudes (savoir-être), de comportements critiques⁸⁹."

Avec l'arrivée du web 2.0, l'utilisateur d'Internet est aussi devenu producteur et diffuseur de contenus, augmentant d'autant ses possibilités et donc ses responsabilités dans l'usage qu'il en fait. Les compétences nécessaires à cette utilisation éclairée se sont aussi également accumulées et complexifiées. Il nous semble donc que la vision des acteurs scolaires par rapport à "la maîtrise des outils informatiques" complétée d'un "regard critique sur les sources d'information" est assez limitée, même sur le plan scolaire uniquement.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM) a construit un cadre de compétences en veillant à embrasser toute l'étendue de l'éducation aux médias de manière à en dégager la spécificité et à prévenir les malentendus encore courants qui ramènent cette éducation à l'usage des médias comme outils de formation, à l'apprentissage de l'utilisation des TIC, à la critique de type historique, etc.⁹⁰

⁸⁸ Ben Amor S. et Granget L., *L'identité numérique, de la construction au suicide en 52 minutes*, Les cahiers du numérique, vol. 7, 2011, p. 109.

⁸⁹ CSEM Education aux médias en réseaux, déc. 2013 - fiches thématiques.

<http://www.educationauxmedias.eu/fichesmediasenreseaux#4>

⁹⁰ CSEM Les compétences en éducation aux médias - cadre général (Édition 2016)

Voici un tableau récapitulatif du cadre des compétences proposés par le CSEM.

		Dimension informationnelle	Dimension technique	Dimension sociale
		1. Forme-objet 2. Contenu transmissible 3. Système de signes	1. Dispositifs médiatiques 2. Usages médiatiques 3. Enjeux médiatiques	1. Contextes et usages 2. Destinateurs et destinataires 3. Attentes et effets
		Les compétences s'exercent sur :		
Média	Lire Déchiffrer le contenu des médias	Le contenu des médias et les systèmes de représentations qu'ils utilisent.	Les techniques nécessaires pour réceptionner les médias et accéder à leur lecture.	Le contexte de production institutionnel des médias, les intentions de leurs concepteurs, les stéréotypes culturels qu'ils renforcent, etc.
	Écrire Produire et diffuser des productions médiatiques	Les langages et les genres que ces productions médiatiques utilisent.	Les opérations techniques que les productions médiatiques impliquent.	Les diverses relations interpersonnelles que ces productions médiatiques impliquent.
Corpus de média	Naviguer Parcourir un ou des médias : activités d'exploration ou de recherche	La recherche et la sélection de documents ou de médias en fonction de leur sujet ou de leur genre.	La recherche et la sélection de la technologie qui permet d'atteindre ses objectifs.	La recherche et la sélection de documents ou de médias en fonction de critères liés aux contextes sociaux de leur production, de leur circulation ou de leur réception.
	Organiser Classer, distribuer, répartir des médias en catégories ; gérer sa production médiatique	La conservation, le classement, l'annotation, l'archivage et la sécurisation des médias trouvés, produits et partagés au fil d'usages médiatiques.	La connaissance ou l'imagination d'alternatives en matière d'appareils, de logiciels, de services informatiques, etc. et leur catégorisation selon leurs modes d'interopérabilité possibles.	La catégorisation de ses communications médiatisées en fonction du type de relation entretenue avec la variété de ses interlocuteurs en vue d'en adapter leurs modalités.

Il ressort de nos rencontres sur le terrain que les acteurs scolaires se sentent démunis ou peu outillés face à un champ d'usages et de compétences aussi vaste. Peu d'entre eux envisagent les médias dans toutes leurs dimensions. Cependant, on voit bien, en comparant avec le cadre de compétences construit par le CSEM, que la vision des acteurs scolaires rencontrés, -bien que pour certains déjà intéressés, formés et attentifs - reste en deçà d'une réalité nécessaire...

Un phénomène nouveau ?

Le schéma issu de la pratique des enseignants indique une arborescence plus fournie du côté des compétences réflexives. Ces dernières ont davantage été citées et valorisées par les informateurs rencontrés. Leur déficience dans les pratiques des jeunes semble la plus préjudiciable à ces derniers.

Parmi ces compétences réflexives, la catégorie des usages privés tournés vers autrui (le versant relationnel) a été particulièrement mobilisée dans les discours. D'après nos interlocuteurs, c'est là que le besoin de formation des jeunes générations serait le plus prégnant. Derrière ce besoin de formation à l'utilisation des nouvelles technologies se cache plus fondamentalement la nécessité d'agir sur le champ relationnel auprès du jeune public. « On doit alphabétiser aussi nos jeunes à la socialisation, au phénomène d'empathie, c'est-à-dire "*est-ce que je peux décoder ce que l'autre ressent*" parce que souvent ils le nient. [...]. Ça c'est le plus problématique pour moi. C'est le phénomène de manque de respect" (entretien avec la responsable du premier degré – école 3).

Ainsi, certaines difficultés d'une utilisation autonome et responsable des nouvelles technologies constitueraient, à l'origine, des difficultés relationnelles liées à un manque d'empathie, de considération et de respect à l'égard d'autrui. Travailler au développement de la "conscience d'autrui"⁹¹ serait dès lors un point crucial de tout programme de sensibilisation aux usages relationnels des nouvelles technologies.

La coordinatrice numérique de l'école 4, dans sa manière d'aborder et de prévenir les usages numériques juvéniles, partageait l'optique de développer chez les jeunes la conscience de l'autre : "rappeler la bienveillance, le respect, qu'il y a de la souffrance, c'est les faire toucher des notions et des valeurs que sont l'empathie qui disparaît, de plus en plus. [...] L'empathie, c'est quand on est derrière un écran et qu'on ne voit pas l'émotion que l'on crée chez l'autre, qu'elle soit heureuse ou malheureuse". Le besoin de travailler la conscience d'autrui, via le respect et l'empathie, suggère que les problèmes d'usages des nouvelles technologies relèveraient avant tout de difficultés relationnelles préexistantes, plutôt que de nouvelles formes de déviance. Par leurs caractéristiques intrinsèques, les TIC contribueraient principalement à modifier et faciliter les types de déviance scolaire déjà identifiés par les chercheurs dans le domaine de l'éducation.

⁹¹ Chardel P.-A. et Reber B., op cit., p. 153.

Dans la mesure où ""les machines informationnelles" reconfigurent sous certains aspects la communication avec autrui"⁹², l'éducation aux médias – qui comprend déjà une vaste dimension sociale - ne pourrait faire l'impasse d'un complément d'éducation, plus large, aux relations sociales et au vivre ensemble.

Au rang des reconfigurations observables, Pierre Mercklé écrit que les relations électroniques à distance ont la spécificité d'être déterritorialisées, "puisqu'elles ne nécessitent pas la coprésence des interlocuteurs dans un espace photographique déterminé"⁹³. En conséquence, cela signifie que "les territoires virtuels sont potentiellement illimités en taille"⁹⁴.

Selon Ignacio Ramonet, le web 2.0 "offre une vectorisation accrue de l'information qui est accélérée, relayée jusqu'à outrance, jusqu'à une fureur de connecter"⁹⁵, exposant les publications à une audience toujours plus élevée. Cette portée de propagation quasi illimitée des informations garantit leur conservation au-delà des barrières physiques et temporelles.

Comme a pu l'expérimenter une jeune fille de première secondaire dans l'école 1, "les effets des traces numériques sur la toile sont parfois cruels"⁹⁶. Le changement de milieu scolaire ne peut garantir l'apaisement de la situation et la fin du harcèlement subi. La vidéo incriminante, dupliquée en un nombre inconnu de fois, est susceptible de pouvoir ressurgir à tout moment, malgré la vigilance constante adoptée par l'équipe éducative de l'école 1 en vue de la faire supprimer des GSM et ainsi éviter sa réapparition dans l'école suivante.

Le cyber harcèlement et la cyber intimidation, en profitant du brouillage des frontières, introduisent la possibilité d'une oppression continue où la victime ne peut plus trouver ni dans ni hors du temps scolaire une période de répit vis-à-vis de ses problèmes.



©Violaine Dautrebande

⁹² Chardel P.-A. et Reber B., op cit., p. 149.

⁹³ Mercklé P., op cit., p. 81.

⁹⁴ Ben Amor S. et Granget L., op cit., p. 103.

⁹⁵ Ramonet I., 2001 cité par Ben Amor S. et Granget L., op cit., p. 104.

⁹⁶ Ben Amor S. et Granget L., op cit., p. 111.

L'oppression continuelle implique que "la victime ne maîtrise rien et ne sait pas qui a vu la vidéo ou non. Ceci contribue à renforcer son humiliation, mais aussi son sentiment d'insécurité, voire de paranoïa, toute personne croisée dans l'établissement ou le quartier étant susceptible d'avoir vu la scène. Ce sentiment va accroître la détérioration de l'image de soi de la victime"⁹⁷.

À long terme, cette atteinte à l'intégrité et plus profondément à l'identité de l'individu peut être fatale. La presse relate régulièrement les cas de suicides d'adolescents pour cause de harcèlement⁹⁸.

Catherine Blaya note qu'en France, "la prise de conscience des conséquences de ce type de violence a généré une mobilisation importante"⁹⁹, du point de vue citoyen et politique. Les observations effectuées dans le cadre de cette étude combinées à notre expertise de terrain nous persuadent de l'importance de développer la mobilisation citoyenne et politique en Belgique autour de l'éducation aux médias et de l'éducation à Internet en particulier. Nous émettons à ce sujet, différentes interrogations, réflexions et pistes concrètes d'action dans le point suivant.

⁹⁷ Blaya C., "Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques", *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n°53, 2011, p. 51.

⁹⁸ Le 09 décembre 2015, le site rtbf.be annonçait le suicide d'une jeune fille de 12 ans à Durbuy : « Selon la maman de Laura, il n'y aurait pas eu de harcèlement via les réseaux sociaux proprement dit, mais plutôt des menaces par SMS visant à divulguer des secrets d'adolescent sur ces mêmes réseaux sociaux. Sa maman explique que Laura aurait été "manipulée" par son amie » (RTBF : 2015).

⁹⁹ Blaya C., "Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques", op cit., p. 59.

PISTES ET CONCLUSION

- Usages pédagogiques des TIC

Bien que nous n'ayons pas centré notre étude sur les usages pédagogiques des TIC au sein des établissements considérés, nous pouvons toutefois émettre quelques observations à ce sujet.

L'intégration du numérique dans l'enseignement est un processus en voie de développement mettant en lumière des disparités de moyens matériels et financiers, d'implication dans l'innovation technologique et de compétences dans et entre les écoles observées. Les moyens supplémentaires accordés par l'encadrement différencié permettent à certaines écoles de s'équiper en matériel, comme dans le cas de l'école 2, tandis que les établissements non-bénéficiaires de cette aide doivent davantage investir sur fonds propre ou bien attendre les différentes phases d'équipement promises par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la répartition inégale des outils s'ajoute un clivage de compétences ou de confiance en soi et parfois disciplinaire – certaines matières semblent mieux se prêter que d'autres à l'utilisation des TIC – qui freine le développement du numérique scolaire. En général, de nombreux professeurs se montrent plus réservés que d'autres et craignent de perdre leur crédibilité face à des outils qu'ils ne maîtrisent pas ou pas assez à leurs yeux. Or une fois le malaise dépassé, les nouvelles technologies deviennent fortement appréciées pour le sentiment de plus-value et d'efficacité pédagogique qu'elles génèrent.

La diffusion de l'innovation sera d'autant plus rapide qu'elle pourra s'appuyer sur les compétences d'au minimum un acteur par établissement chargé d'accompagner ses collègues dans la découverte et l'utilisation de ces nouveaux supports. En effet, la formation entre pairs et l'autoformation sont le plus souvent évoquées par les acteurs pour désigner la façon dont ils ont acquis les compétences nécessaires pour employer les TIC dans leur enseignement.

En somme, l'institution scolaire ne peut plus fermer les yeux sur les usages des nouvelles technologies par les jeunes et doit, si elle souhaite préserver les conditions de son exercice, proposer une intervention éducative à destination des élèves. L'exemple du professeur-webmaster de l'école 1 montre qu'un enseignant qui instruit en même temps qu'il éduque est nécessaire. Certes, cela



©Dollarphotoclub

exige un savoir-faire et des connaissances spécifiques, hors du cadre des disciplines traditionnelles.

- **Poursuivre la recherche**

L'étude que nous avons menée donne un aperçu d'une situation à un moment donné, dans un espace donné. Il reste encore beaucoup d'autres sujets à observer et comprendre. Par exemple, une recherche centrée exclusivement sur les usages que font les jeunes des réseaux sociaux pourrait permettre d'étudier les implications de ces usages sur le fonctionnement de l'école à différents niveaux et plus finement que nous ne l'avons fait par le biais des usages problématiques des nouvelles technologies. Dans ce cadre, il serait intéressant de comparer les interactions professeurs-élèves sur les réseaux sociaux avec les interactions professeurs-élèves en face-à-face pour déterminer dans quelle mesure les premières modifient les secondes, par exemple en démystifiant la figure du maître autoritaire et distant. Une chose est certaine, nous ne sommes pas prêts d'avoir fini d'explorer les différentes composantes de la relation entre usages des nouvelles technologies et institution scolaire !

Par ailleurs, comme Michael Lontie l'avait déjà exposé dans son analyse de 2011 sur les réseaux sociaux¹⁰⁰, alors que l'institution scolaire est en crise et que chacun s'interroge sur le sens de l'école aujourd'hui, le fait que les jeunes utilisent les réseaux sociaux pour partager leurs informations et leurs intérêts est aussi une chance à saisir pour les interpellier ou percevoir ce qui les touche, les intéresse, les fait réagir. L'interdiction unilatérale d'utiliser les réseaux sociaux à l'école ou en parallèle à l'activité scolaire reviendrait à tisser un voile devant la réalité vécue au jour le jour par les élèves. Ils vivent avec Internet et les enseignants ont un devoir d'information sur les usages adéquats des outils à disposition. Car, ce n'est pas lesdits outils qui sont mauvais, mais parfois l'usage qui en est fait. Et donc, au même titre que l'esprit critique, la connaissance d'Internet et de ses outils (ainsi que leurs modes de fonctionnement, stratégies marketing et systèmes de protection) a une place à prendre dans l'optique d'une pédagogie d'ouverture et d'adaptation au monde (cf. Décret Missions de 1997).

Enfin, comme on a pu l'observer tout au long de la recherche et comme la coordinatrice numérique de l'école 4 l'a exposé, l'empathie et l'intimité "sont vraiment deux valeurs clés dans la gestion de la problématique.

¹⁰⁰ Lontie M., op.cit.

- **Cadre légal et formation des intervenants**

Nous souhaitons que nos observations puissent être utiles à une éventuelle mise en œuvre d'un programme d'éducation aux médias et à Internet en particulier de la part des pouvoirs politiques ou du secteur associatif.

Nous nous interrogeons sur la nécessité d'une législation particulière en matière de gestion des usages et d'éducation aux TIC en milieu scolaire. Convierait-il de laisser les actions à la discrétion des établissements ou bien serait-il bienvenu d'organiser une concertation à plus large échelle ?

Notre analyse indique que le manque d'institutionnalisation des pratiques génère son lot d'incertitudes chez les acteurs scolaires, eux-mêmes en plein questionnement sur le positionnement adéquat à adopter. En l'absence de balises légales et concrètes, les initiatives actuelles reposent essentiellement sur des individualités volontaires, ce qui rend les écoles tributaires des compétences et du bon vouloir d'un membre du personnel appuyé d'une volonté réelle de la direction. L'autonomie de gestion permet la création de projets originaux et novateurs, mais constitue également une source possible d'inégalités entre établissements organisés et outillés à des degrés divers. Le risque d'accentuer la fracture numérique est grand, car les parents eux-mêmes ne sont pas tous outillés pour accompagner, guider et former leurs enfants. Les acteurs rencontrés souhaitent des directives politiques claires en vue de formaliser et systématiser les initiatives locales.



©UFAPEC

À la manière de la coordinatrice numérique de l'école 4 dont les actions de prévention étaient destinées à différentes catégories d'individus de l'établissement, nous aimerions souligner l'intérêt de former une variété d'acteurs différents : directions d'école, professeurs, éducateurs, agents PMS, associations en lien avec la jeunesse ou avec le monde des médias, parents et élèves eux-mêmes.

L'intégration de l'éducation aux médias dans le curriculum scolaire se heurte actuellement au manque de formation des enseignants, tant cette fois sur le plan pédagogique que sur le plan non-pédagogique. Un deuxième obstacle tient au fait que la génération des enseignants plus âgés et moins familiers des nouvelles technologies commence seulement à être remplacée par des enseignants plus jeunes et plus familiers du numérique (bien que ces derniers ne soient pas tous d'emblée plus compétents en la matière que leurs prédécesseurs).

En même temps que d'envisager une modification du curriculum d'enseignement, ne serait-il pas judicieux de développer davantage l'offre des formations continuées à destination tant des enseignants que des éducateurs ? Des formations continuées sur l'adolescence, sur l'utilisation des nouvelles technologies, les usages juvéniles de celles-ci, la résolution des conflits entamés via les TIC ou encore sur la législation entourant les dérives du Net. Ces formations sont déjà pour beaucoup proposées, mais touchent un nombre limité d'enseignants, sur base volontaire, pour la plupart déjà sensibilisés...

Des campagnes de sensibilisation à destination du grand public ainsi qu'un renforcement des moyens financiers et humains du secteur associatif concerné (comme les centres de ressources en éducation aux médias, les formateurs d'animateurs jeunesse, etc.) ne seraient-elles pas des pistes d'action à privilégier ?

- **L'implication des parents**

Les établissements sont demandeurs d'une plus grande implication des parents dans l'éducation des enfants vis-à-vis des nouvelles technologies. La perception des enseignants est que les parents méconnaissent généralement les activités de leurs enfants en ligne et se contentent de réguler le temps d'exposition aux écrans.

On peut néanmoins s'interroger sur l'implication réelle des parents. Les parents sont-ils une fois de plus incompetents, démissionnaires ou démissionnés d'emblée par l'école dans la gestion des usages problématiques des jeunes sur les réseaux sociaux ?

Notre présente étude a donné essentiellement le point de vue de l'équipe éducative et parfois d'une association de parents sur la question. Cependant, la recherche-action que nous avons réalisée en 2011 avec des parents d'élèves permet de prendre en compte leur point de vue et leurs attentes sur la gestion d'Internet à la maison et permet, au final, d'avoir des regards croisés sur le sujet.



©France Baie

Voici les pistes de réflexion et d'action qui avaient été dégagées :

- Plutôt qu'éduquer par la peur, promouvoir des attitudes positives comme la sensibilisation aux valeurs morales fondamentales du respect, de la solidarité, de la tolérance s'avère plus formateur pour les jeunes. Les participants ont également fait le point sur les avantages et les limites du contrôle parental, sur la question du respect de l'intimité de son enfant.

- Il ressort **qu'une éducation critique des jeunes à Internet basée sur la confiance et le dialogue est un réel besoin et la meilleure voie possible**. S'il est important de mettre un cadre et d'être des guides dans la gestion d'Internet en famille, tout spécialement pour les plus jeunes, le premier métier des parents est d'abord de faire confiance à leur enfant et de dialoguer pour lui permettre de grandir, de devenir autonome et responsable en s'appropriant peu à peu ce nouveau média qui fera partie intégrante de sa vie d'adulte.
- Il est important que les parents puissent consacrer du temps pour comprendre ce que leurs enfants font avec Internet, comprendre le sens que cela a pour eux et échanger avec eux sur ce qu'ils y vivent.
- Les parents ont aussi relevé **la nécessité de bien comprendre l'outil et de se former pour pouvoir accompagner son enfant**. Dans ce sens une brochure et un site Internet ont été réalisés à partir de l'étude pour aider les parents dans leur tâche éducative : "Internet à la maison en 10 questions" (Internet, bienfait ou méfait pour les jeunes ? Internet transforme-t-il la vie familiale ? Comment gérer le temps consacré à Internet ? Pourquoi les jeunes aiment-ils Facebook ? Les réseaux sociaux respectent-ils la vie privée ? Face aux images pornographiques, que faire ? Pour ou contre les jeux numériques ? Quels sont les principaux risques d'Internet ? Les filtres sont-ils utiles ? Comment éduquer les jeunes à Internet ?)¹⁰¹

Par ailleurs, en 2011, lors de la réalisation de la recherche-action, l'usage d'Internet pouvait encore être réglementé par les parents en gérant l'accès à l'ordinateur, la connexion Internet et le Wifi. Depuis le Wifi est partout et nombreux sont les jeunes à avoir Internet via leur abonnement GSM. La tâche des parents en est encore devenue plus complexe ! Face au GSM connecté qui a révolutionné les relations sociales et tout spécialement celles des jeunes au point de parler d'une nouvelle ère, celle de l' "homo numericus", il n'est pas toujours aisé de mettre les (bonnes) balises. Entre interdiction et laxisme, entre intrusion et pudeur excessive, une première génération de parents s'interroge sur la juste mesure à avoir.

Si une éducation en famille est nécessaire, les parents estiment que la formation aux usages d'Internet et des médias relève aussi des professionnels de l'enseignement.

Nos deux études permettent d'observer des similitudes dans les attentes et une forme d'effet miroir dans les représentations de chacun :

- chacun est confronté de façon inédite à ce genre d'usages qui met à mal le climat scolaire comme familial que le jeune soit auteur ou victime d'usages numériques déviants ;
- chacun se sent plutôt démuni, peu formé, informé, outillé pour gérer le problème et a tendance à rendre l'autre partenaire responsable de la gestion de l'éducation aux médias comme des usages problématiques qui y sont liés. "C'est aux parents à éduquer leurs enfants" opposé à "c'est à l'école et aux

¹⁰¹ Média Animation et UFAPEC, *Internet à la maison en 10 questions*, 2012 <http://internetalamaison.be/>

- enseignants à éduquer aux nouveaux médias, à gérer et mettre des choses en place" ;
- chacun est en attente de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

Au vu de nos deux recherches, celle de 2011 avec les parents et la présente avec les enseignants et professionnels de l'école, il semble que chacun se sente en difficultés devant ce phénomène nouveau pour les écoles comme pour les familles : les usages inappropriés d'Internet sur les réseaux sociaux, comment les prévenir ? Il semble aussi que chacun pense que l'autre partenaire (parent-enseignant) est responsable de la gestion de ce phénomène nouveau, tant il peut bouleverser de façon inédite la vie de l'école comme celle des familles encore peu formées et outillées l'une comme l'autre.

Enfin, il nous semble important de questionner également les moments concrets de crise qui peuvent se présenter dans une école et qui nécessitent une réaction urgente et contextualisée de la part des écoles. L'appel à un partenaire extérieur est-il aussi efficace ou pertinent que la sollicitation immédiate d'un membre du personnel compétent ? Ne serait-il pas opportun de veiller à ce que les écoles puissent chacune bénéficier d'un "interlocuteur pertinent" chargé de la gestion immédiate de crises liées aux usages des TIC ? Cela suppose, encore une fois, de travailler à la formation des acteurs scolaires mais aussi de donner aux écoles les moyens de rémunérer cette personne en fonction du temps passé à la tâche, notamment lorsque s'ajoutent à celle-ci d'autres activités d'éducation aux médias planifiées sur le long terme.

- **L'éducation aux TIC à l'école**

N'est-il pas temps pour chaque acteur de l'école, parent/enseignant, de revoir sa posture et de s'investir dans le dialogue et l'alliance éducative ? Cela passe par un changement de regard, la prise de conscience par chacun de son rôle à jouer et de sa capacité à gérer les choses. C'est aux professionnels de l'enseignement, aidés d'organismes compétents en éducation aux médias, de mettre cette problématique à l'ordre du jour au sein de l'école, du conseil de participation (CoPa). De cette façon l'école permet un débat serein en amont du problème et les parents sont informés, conscientisés et responsabilisés dans leur rôle de parents d'élève.

Ne serait-il pas intéressant que chaque école, dans son projet d'établissement, se positionne sur son entrée dans le numérique et la façon dont ses acteurs développeront les aspects TIC dans l'école ? Que le CoPa de l'école traite de cette question ?

Pour l'UFAPEC, organisation représentative des parents et des associations de parents d'élèves de l'enseignement catholique, la question des usages problématiques sur les réseaux sociaux à l'école relève de la question de l'éducation aux médias au sens large. En tant que membre du CSEM en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'UFAPEC rappelle que l'éducation aux médias est l'affaire de tous, parents et enseignants comme de la



société dans son ensemble. A ce titre l'UFAPEC souhaite que l'école puisse renforcer la formation de l'équipe éducative.

L'UFAPEC insiste aussi pour que les lignes de force, entre autres dans le domaine d'une école numérique, qui se dégagent des travaux du Pacte pour une Enseignement d'Excellence soient au cœur des décisions qui seront prises par le gouvernement. Il serait regrettable que ces perspectives en restent à l'état de discours sans jamais se voir implémentées dans le concret des écoles.

Dans ce sens, l'UFAPEC insiste sur le fait de :

1. Lutter contre les inégalités d'une fracture numérique du 2^e degré :
 - a. Introduire une réflexion au sein de chaque école sur la place d'Internet et des médias dans le projet pédagogique;
 - b. S'engager dans un processus de coéducation école-famille au profit du jeune;
 - c. Soutenir, accompagner, sensibiliser et former tous les acteurs scolaires par des formations initiales et continuées et des processus d'éducation permanente, etc., pour les inspecteurs, directeurs, enseignants, formateurs, formateurs des formateurs, éducateurs et les parents ;
 - d. Introduire l'éducation aux médias dans les programmes scolaires interdisciplinaires et prévoir des "modules" d'éducation aux médias sur l'ensemble du cursus (fondamental jusqu'à la fin secondaire) ;
 - e. Fournir les moyens nécessaires aux centres de ressources, aux associations d'éducation permanente ou de jeunesse en éducation aux médias, pour assurer cet accompagnement.
2. Sensibiliser le grand public via les médias eux-mêmes tels que télévision et radio publiques.
3. Avoir un référent pérennisé et rémunéré TIC/numérique dans toutes les écoles et gérer les crises en interne pour:
 - a. proposer des actions et projets;
 - b. accompagner chaque enseignant dans sa discipline;
 - c. construire le partage et la co-construction de pratiques pédago-tic entre enseignants.

Face à ces observations, la voie de l'alliance éducative autour et dans l'intérêt du jeune semble être la meilleure voie possible. Une alliance éducative pour réguler les usages numériques problématiques qui traversent l'école comme la famille et qui rendent poreuses les limites d'une école carrée comme d'une famille ronde pour reprendre l'expression de la sociologue Danielle Moureaux. Internet et ses usages problématiques nous surprennent et peuvent nous malmener, mais ne serait-ce pas une nouvelle occasion pour l'école et la famille de dialoguer et se reconnaître ?

BIBLIOGRAPHIE

Agence wallonne du numérique, article sur les usages TIC des jeunes, 2015, <http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem,fr,foc,100,104>

Andréo Ch., *Déviance scolaire et contrôle social : une ethnographie des jeunes à l'école*, Collection Le regard sociologique ». Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2005.

Barrère A., *Ecole et adolescence : une approche sociologique*. Collection Le point sur..., De Boeck, Bruxelles, 2013.

Barrère A. et Jacquet-Francillon F., "La culture des élèves : enjeux et questions", *Revue française de pédagogie*, n°163 (avril-juin), 2008, p. 5-13.

Barrère A., "Direction des organisations scolaires", Texte paru dans Van Zanten A. (dir.), *Dictionnaire de l'éducation*. Collection Quadrige. Dicos poche, PUF, 2008.

Barrère A., *Un nouvel âge du désordre scolaire : les enseignants face aux incidents*, *Déviance et Société*, vol. 26, 2002, p. 3-19.

Ben Amor S. et Granget L., *L'identité numérique, de la construction au suicide en 52 minutes*, Les Cahiers du numérique, vol. 7, 2011, p. 103-115.

Blaya C., *Les ados dans le cyberspace : prises de risque et cyberviolence*, Collection Pédagogies en développement, De Boeck, Bruxelles, 2013.

Blaya C., "Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques", *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n°53, 2011, p. 47-65.

Bonami M. et Garant M. (éds), *Systèmes scolaires et pilotage de l'innovation : émergences et implantation du changement*, Collection Perspectives en éducation, De Boeck, Bruxelles, 1996.

Cadolle S., *Les mutations de l'autorité familiale*, Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, vol. 42, 2009, p.55-80.

Cardon D., Le design de la visibilité. Un essai de cartographie du web 2.0, *Réseaux*, n°152, 2008, p.93-137.

Chardel P.-A. et Reber B., "Risques éthiques", *Communications*, n°88 (janvier), 2011, p. 149-157.

CSEM, « L'éducation aux médias en 10 questions ». Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 7 http://www.csem.cfwb.be/fileadmin/sites/cem/upload/cem_super_editor/cem_editor/publications/2011-09-26-brochure_10_questions.pdf



CSEM, *L'éducation aux médias*, note du 25 juin 2013 - http://www.educationauxmedias.eu/csem/textes_positionnement/education (Consulté le 06 juillet 2015).

Debarbieux E. et al. (2000). *La violence en milieu scolaire. 2, Le désordre des choses*. Collection Actions sociales, ESF, Paris, 2000.

Delvaux B. et Maroy C., "Logiques d'établissements, interdépendances compétitives et inégalités sociales", Texte paru dans Dupriez V., Oriane J.F, Verhoeven M. (Ed), *De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question*, Peter Lang, Bern, 2008, p. 205-232

Donnay J.-Y., "Les TIC : essai de contextualisation", Texte paru dans *Les Cahiers de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale*, Les usages problématiques d'Internet et des jeux vidéo. Synthèse, regard critique et recommandations, cahier n°6, 2010, p.7-38.

Draelants H., Les usages juvéniles des technologies de la communication. De nouvelles façons d'être ensemble et de se socialiser, *L'observatoire*, n°43 (octobre), 2004, p. 64-69.

Dubet, F. , Heur et malheur de l'école républicaine. Éduquer au XXIe siècle. *Sciences humaines*, n°263 (octobre 2014).

Dubet F., "Paradoxes et enjeux de l'école de masse", Texte paru dans Donnat O. et Tolila P. (dir.), *Le(s) public(s) de la culture : politiques publiques et équipements culturels*, Presses de sciences po, Paris, 2003.

Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Paris, 2002.

Dubet F. et Martuccelli D., *A l'école : sociologie de l'expérience scolaire*. Collection L'épreuve des faits, Seuil, Paris, 1996.

Fluckiger C., "L'école à l'épreuve de la culture numérique des élèves", *Revue française de pédagogie*, n°163 (avril-juin), 2008, p. 51-61.

Houssonlogé D., *Les enfants du Net et leurs parents. Une recherche-action sur Internet en famille*, Etude UFAPEC n° 36.11, 2011.

IPSOS (France) 2016 et "Junior connect", Enquête sur les moins de 19 ans <http://www.ipsos.fr/communiquer/2016-04-21-generation-z-nouveaux-partenaires-consommation>

Jarrigeon A. et Menrath J., *De la créativité partagée au chahut contemporain. Le téléphone mobile au lycée*, Ethnologie française, vol. 40, 2010, p.109-114.

Jehel S., *Observatoire 2013-2014 des pratiques numériques des jeunes, Cemea Basse Normandie, Région Basse Normandie, Académie de Caen*, Rapport final de l'enquête, 2014.



Jehel S., *Parents ou médias : qui éduque les préadolescents ? Enquête sur les pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet*, Collection Éducation et société, ERES, Toulouse, 2011.

Kredens E. et Fontar B., *Les jeunes et Internet : de quoi avons-nous peur ?* Fréquence écoles, document-synthèse de l'étude, 2010.

Lafaye C., "Le déclin de l'institution. Compte-rendu", *Education et sociétés*, n°13 (janvier), 2004, p. 227-238.

Le Douarin L., "Usage des nouvelles technologies en famille", *Informations sociales*, n°181, 2014, p.62-71.

Le Douarin L. et Delaunay-Téterel H., "Le « net scolaire » à l'épreuve du temps « libre » des lycéens", *Revue française de socio-économie*, n°8 (février), 2011, p. 103-121.

Lontie M., *Etre « ami » avec ses élèves sur les réseaux sociaux*, Analyse UFAPEC, 2011 N°23.11.

Maroy M. (dir.), *L'enseignement secondaire et ses enseignants*, Collection Pédagogies en développement, De Boeck, Bruxelles, 2002.

Média Animation et UFAPEC, *Internet à la maison en 10 questions*, 2012, <http://internetalamaison.be/>

Mercklé P., *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte. Nouvelle édition, Paris, 2011.

Metton C., "Les usages de l'Internet par les collégiens. Explorer les mondes sociaux depuis le domicile", *Réseaux*, n°123 (janvier), 2004, p. 59-84.

Monjo, (1998) cité par Brougère G. et Bezille H., (2007). De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation. *Revue française de pédagogie*, n°158 (janvier-mars 2017), p.117-160

Pasquier D., *Cultures lycéennes : la tyrannie de la majorité*, Paris, 2005.

Pierard A., *Vivre l'adolescence, le rôle des parents*, analyse UFAPEC n°09.13, 2013.

Pierard A., *Vivre l'adolescence, les rôles du groupe et de l'école*, analyse UFAPEC n°10.13, 2013.

Prairat E., "L'école face à la sanction. Punitons scolaires et sanctions disciplinaires", *Informations sociales*, n°127, 2005.

Simon F. et Duhautois S. (2009). *Les adolescents, leur téléphone portable et l'Internet mobile*, TNS Sofres. Sondage effectué pour Action Innocence et l'UNAF, Rapport de l'enquête, 2009.



Tardif M. et Borgès C., *Transformations de l'enseignement et travail partagé*, Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle, vol. 42, 2009, p. 83-100.

Verhoeven M., *Normes scolaires et production de différences*, Les sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, vol. 45, 2012, p. 95-121.

Verhoeven M., *Les mutations de l'ordre scolaire : régulation et socialisation dans quatre établissements contrastés*, Collection UCL. Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1997.

Verset J.-Cl., *Se sentant trahie et harcelée par les SMS d'une amie, une adolescente se suicide*, 9 décembre 2015 - https://www.rtb.be/info/regions/luxembourg/detail_se-sentant-trahie-et-harcelee-par-les-sms-d-une-amie-une-adolescente-se-suicide?id=9159837 (Consulté le 10 décembre 2015).

Vinck D., *Sociologie des sciences*. Collection U. Sociologie, Armand Collin, Paris, 1995.

Agence du numérique en Wallonie, *Cartographie des appels à projets "école numérique" en Wallonie* - <http://www.awt.be/web/edu/index.aspx?page=edu,fr,foc,100,151> (Consulté le 22 décembre 2015)

ANNEXES

Je surfe responsable¹⁰²

Dix écoles du réseau libre en Brabant wallon ont réfléchi ensemble autour des usages problématiques d'Internet, avec l'aide de la Médiation scolaire de la Communauté française. Elles ont construit le projet "Je surfe responsable" qui s'étend désormais à 10 autres écoles.

Éléments de contexte

Les directions se sont rassemblées suite à des problématiques vécues dans leurs écoles respectives, notamment dans l'utilisation des blogs et de Facebook.

Objectifs des directions :

- mutualiser les expériences et les manières de gérer les difficultés issues d'usages problématiques d'Internet ;
- développer des méthodes de sensibilisation à l'intention de tous les élèves ;
- réfléchir ensemble aux sanctions constructives, éducatives et cohérentes.

Objectif pour les élèves :

- éduquer et sensibiliser les jeunes aux usages problématiques d'Internet.

Public: écoles secondaires (Adolescent - Famille)

Milieu de vie: Milieu scolaire - Ecole

Démarches et actions:

Dès 2007

Suite à une utilisation abusive d'un espace-blog par des élèves, l'Institut de l'Enfant-Jésus a fait mettre sur pied, par ses élèves, une sensibilisation à l'intention d'autres élèves, avec l'aide d'Infor-Jeunes et de la Médiation Scolaire.

Naissance du groupe porteur

Suite à cette action, les directions du CES Brabant wallon Ouest ont mis en place un groupe de réflexion par rapport à ces problématiques.

Organisation du partenariat

Le groupe porteur se réunit tous les deux mois pour traiter de la problématique. Des acteurs de chaque école sont également partie prenante du projet comme le Conseil de participation de l'école, le conseil des élèves, le PMS de l'école.

¹⁰² Site du CLPS du Brabant wallon. <http://www.clps-bw.be/decire-une-experience?experiencePk=71>



Sensibilisation

Dès l'année scolaire 2009-2010 des sensibilisations ont eu lieu dans toutes les écoles, proposées par la Médiation scolaire, à destination des enseignants et éducateurs, des élèves et des parents.

Le groupe de travail a réalisé un dépliant, "[Le net et moi](#)" et a cherché à intégrer dans les Règlements d'Ordre Intérieur des 10 écoles un même article concernant l'usage d'Internet en rédigeant une Charte.

2010 : Concours logo

A la rentrée 2010, la [Charte](#), incluse dans le Règlement d'Ordre Intérieur des différentes écoles, a été diffusée.

Une sensibilisation a été réalisée auprès de tous les élèves de 1ère. Un rappel a été fait auprès des autres élèves par les éducateurs. Tous les élèves ont reçu le dépliant.

Un concours a été proposé aux élèves des 10 écoles, en vue d'imaginer le logo qui identifierait le mouvement. 291 projets ont été réceptionnés et le choix fut ardu. Le 1er prix était un I-PAD.

Le [logo "Je surfe responsable"](#) a été dupliqué sur des tapis de souris et diffusé dans les écoles.

2011 : Élargissements

Dès la rentrée 2011, "Je surfe responsable" s'élargit aux autres écoles libres de la Province (Brabant wallon est) ainsi qu'à une école de la Région Bruxelloise et une du Luxembourg.

Le groupe porteur des 10 premières écoles participantes continue à se réunir tous les mois pour discuter du projet. Lors des dernières réunions les écoles se sont informées auprès de professionnels du monde juridique.

Chaque école peut organiser ses propres projets au départ du matériel et de la réflexion développée. Par exemple, à Nivelles des partenariats ont été fait avec le parquet de Nivelles. Des conférences ont été proposées aux élèves et aux parents par la Médiation scolaire, le parquet de Nivelles. Le PMS est impliqué dans le projet pour poursuivre des animations sur des thématiques connexes : hypersexualisation dans les médias,...

Les écoles continuent de se rencontrer et préparent leur plan d'action annuel. Les cas problématiques sont discutés ensemble pour créer plus de cohérence.

Des ponts sont jetés vers les autres écoles de la Communauté française.



Charte issue du projet "Je surfe responsable"

Pendant plusieurs mois, des directeurs du Brabant se sont réunis régulièrement avec pour objectif la gestion des dérives liées aux nouvelles technologies. Avec l'aide de Christophe Butstraen, médiateur scolaire, ce groupe a proposé différentes pistes de travail : création d'une charte, distribution de triptyques, réunions d'informations auprès des élèves et des parents.

RÈGLES POUR LE BON USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'école rappelle que la Loi interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site Internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux...) :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers, entre autres, au moyen d'images ou de propos dénigrants, diffamatoires, injurieux... ;
- d'inciter à toute forme de haine, violence, racisme... ;
- d'inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable par menaces, insultes, injures, calomnie ou diffamation ;
- de diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui ;
- de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves les plus jeunes (p. ex. pas de production de site à caractère extrémiste, pornographique,...) ;
- de diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou être contraires à la morale et aux droits en vigueur ;
- de porter atteinte aux droits à la propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit (p. ex. par l'interaction de copie ou de téléchargement d'œuvre protégée...). L'école sera particulièrement attentive aux « copiés-collés », sans mention de citation, dans les travaux ;
- d'utiliser sans l'autorisation préalable de l'intéressé ou sans en mentionner la source (son auteur) des informations, données, fichiers, films, photographies, logiciels ou bases de données qui ne lui appartiennent pas ou qui ne sont pas libres de droit. Il est par contre autorisé de mettre des « liens vers »... ;
- d'inclure sur son site des adresses renvoyant vers des sites extérieurs qui soient contraires aux lois et règlements ou qui portent atteinte aux droits des tiers ;
- de s'adonner au piratage informatique tel qu'incriminé par l'article 550 ter du Code pénal.

Cette charte a été adoptée par plus de 25 écoles du Brabant et de Bruxelles.